

*Empowered lives.
Resilient nations.*











Rapport d'activité consolidé du Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement (SRFF) de la République Démocratique du Congo

**Rapport de l'Agent Administratif pour le SRFF
pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013**

**Multi-Partner Trust Fund Office
Bureau de Gestion
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
<http://mptf.undp.org>**

31 mai 2014

Fonds pour la Stabilisation et le Relèvement de la République Démocratique du Congo

ORGANISATIONS PARTICIPANTES	
	Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS)
	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
	Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
	Organisation des Nations Unies (ONU) Femmes
	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
	Organisation Internationale du Travail (OIT)
	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
	Programme Alimentaire Mondiale (WFP)

ORGANISATIONS PARTICIPANTES



Empowered lives.
Resilient nations.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



ONU-HABITAT

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)

BAILLEURS DE FONDS



Agence suédoise de coopération internationale au développement



Gouvernement de la Belgique



Gouvernement de la Norvège



Gouvernement des Pays-Bas

Abréviations et Acronymes

AA	Agent Administratif
Accord Cadre	Accord Cadre de paix, Stabilisation et Coopération
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AJCDI	Association des Jeunes Congolais pour le Développement Intégral (clinique juridique de Yangambi)
AMS	Assistance MultiSectorielle
ANR	Agence Nationale de Renseignement
APCLS	Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain
APEC	Action pour la promotion de l'Entrepreneuriat au Congo
ASF	Avocats Sans Frontières
AVEC	Associations Villageoises d'Épargne de Crédits
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
BDI	Banque de Données Intégrée
CAP	Processus d'Appel Consolidé
CCP	Centres Communautaires Polyvalents
CEP	Champ Ecole Paysan
CFI	Centre de Formation de l'Ituri
CGP	Comité de Gestion du Projet
CIP	Centre d'Intervention Psychosocial
CLER	Comités Locaux d'Entretien Routier
CMJ	Comité Mixte de la Justice
COOPI	Cooperiazone Internationale
CREFES	Cabinet de Recherche, de Formation et d'Expertise en Santé et Développement
CSRP	Comité de Suivi de la Réforme de la Police
CTC	Comité Technique Conjoint
DDR	Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
DDRRR	Démobilisation, Désarmement, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation
DPS	Département Provincial de la Santé
DRAL	Division Provinciale du Développement Rural
DYFEMIR	Dynamique pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (clinique juridique de Buta)
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDC	Force de Défense Congolaise
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FIB	Brigade d'Intervention de la Force
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
GP	Groupement Paysan
HIA	Hope In Action
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ILD	Initiative Locale de Développement
IPAPEL	Inspection (ou inspecteur) Provinciale de l'Agriculture, Pêche et Élevage

IPDRAL	Inspection (ou inspecteur) Provinciale du Développement Rural
ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation de l'Est de la RDC (International Security and Stabilization Support Strategy)
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MINIGFAE	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
MONUSCO	Mission de Stabilisation des Nations Unies en RDC
MPTF Office	Bureau des Fonds Multipartenaires
NDJF	Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine (clinique juridique de Kisangani)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
OP	Organisation Paysanne
OPJ	Officiers de la Police Judiciaire
PEP	Prophylaxie Postexposition
PNC	Police Nationale Congolaise
PSPEF	Police Spéciale pour la Protection de l'Enfant et de la Femme
RDC	République Démocratique du Congo
RECOPE	Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant
SAA	Arrangement Administratif Standard
SECP	Service de l'Éducation Civique et Patriotique des FARDC
SENASEM	Service National des Semences
SFB	Conseil d'Administration du Fonds de Stabilisation
SFCG	Search for Common Ground
SNVGB	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SRFF	Fonds de Stabilisation et de Relèvement
STAREC	Stabilisation et Reconstruction de l'Est de la RDC
STCE	Service Technico-Commercial aux Entreprises
UAS	Unité d'Appui à la Stabilisation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNPOL	Experts de la composante police de la MONUSCO
UT	Unité de Transformation
VDO	Voix Des Opprimés
VSBG	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Définitions

Agence de mise en œuvre : Organisation qui prend la direction d'un projet en assurant la coordination de toutes les activités et en fournit les rapports.

Allocation : Montant approuvé par le Conseil d'administration du Fonds pour la Stabilisation de la RDC.

Bailleurs de fonds : Les parties qui apportent les moyens financiers pour la mise en œuvre des programmes arrêtés.

Budget total approuvé : Ceci représente le montant cumulé des allocations approuvées par le Comité de pilotage.

Clôture financière du projet : Un projet ou programme est considéré comme étant fermé financièrement clôturé lorsque suite à la clôture opérationnelle, toutes les obligations financières ont été réglées, et qu'aucune autre charge financière ne peut être effectuée.

Clôture opérationnelle du projet : Un projet ou un programme est considéré comme étant opérationnellement clôturé lorsque l'ensemble des activités programmatiques pour lesquelles la ou les organisations participantes ont reçu des fonds ont été achevées.

Contributions des bailleurs : Les sommes versées par les bailleurs par l'entremise de l'Agent administratif.

Coûts directs : Les coûts qui peuvent être tracés ou identifiés comme faisant partie du coût de l'exécution du Fonds fiduciaire.

Coûts indirects : Un coût général qui ne peut pas être directement lié à un programme particulier ou à une activité particulière des Organisations participantes. La politique du GNUM prévoit un taux fixe de coûts indirects égal à 7% des coûts programmables.

Date de commencement du projet : Date de transfert du premier versement du Fonds de stabilisation et de relèvement (SRFF) à une Organisation participante.

Décaissement du projet : Le montant versé à un vendeur ou d'une entité pour les biens reçus, travail accompli, et/ ou les services rendus (n'inclut pas les engagements non réglés).

Dépenses de projet : La somme des dépenses déclarées par l'ensemble des organisations participantes au titre d'un fonds, indépendamment de la méthode de comptabilité utilisée par chaque organisation participante pour l'information des donateurs.

Dépôt de contributeur : Dépôt en espèces reçu d'un contributeur par le Bureau des fonds multipartenaires pour le fonds, conformément à un accord administratif type signé.

Engagement de contributeur : Le(s) montant(s) qu'un donateur s'est engagé à verser à un fonds aux termes d'un accord administratif type signé avec le Bureau des fonds multipartenaires du PNUD (Bureau des fonds multipartenaires), en sa qualité d'Agent administratif. Un engagement peut être payé ou en attente de paiement.

Engagement du projet : Le montant pour lequel des contrats juridiquement contraignants ont été signés, y compris des engagements pluriannuels qui peuvent être payés dans les années futures.

Montant net financé : Montant transféré à une Organisation participante moins tout remboursement versé au Bureau des fonds multipartenaires par une Organisation participante.

Organisations participantes : Un organisme des Nations Unies ou autre organisme intergouvernemental qui est partenaire d'exécution d'un fonds, en vertu de la signature d'un protocole d'entente (MOU) avec le Bureau des fonds multipartenaires au titre d'un fonds particulier.

Partenaires de mise en œuvre : Organisations qui réalisent les activités sur le terrain sous la coordination des Organisations participantes.

Projet/Programme approuvé : Un projet/programme, budget inclus, etc. qui est approuvé par le Comité de pilotage pour l'affectation des fonds.

Taux d'exécution : Le pourcentage des fonds qui ont été utilisés, calculé en comparant les dépenses déclarées par une organisation participante au « montant net financé ».

Total du budget approuvé : Montant approuvé par le Conseil d'administration du SRF.

Table des matières

Sommaire exécutif.....	1
Introduction	2
1.1 Cadre stratégique.....	3
1.1.1 Réponse politique et programmatique de la première phase de l'ISSSS (2008-2012)	3
1.1.2 Le Fonds de stabilisation et de relèvement (SRFF)	4
1.1.3 Révision de l'ISSSS (2012-2013)	5
1.1.4 Le nouvel environnement politique et stratégique	6
1.1.5 Réponse politique et programmatique de la deuxième phase de l'ISSSS (2013-2017)	6
1.2 Mécanismes de gouvernance du SRFF.....	7
1.2.1 Conseil d'administration du Fonds de stabilisation (SFB)	7
1.2.2 Réunions du SFB	8
1.2.3 Agent administratif.....	10
2 Résultats de 2013 par domaine prioritaire d'intervention.....	11
2.1 Le domaine prioritaire d'intervention : Retour et réintégration des déplacés internes.....	11
2.1.1 Programme « Relèvement et relance économique dans la province du Maniema » – PNUD et FAO	11
2.2 Le domaine prioritaire d'intervention : Lutte contre les violences sexuelles	15
2.2.1 Programme « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Ituri) » – UNFPA	16
2.2.2 Programme « Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles au Nord Kivu » – UNFPA	19
2.2.3 Programme « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Haut Uélé, Bas Uélé et Tsopo) » – UNFPA.....	22
2.2.4 Programme «Renforcement de la Police Nationale Congolaise dans la lutte contre les violences sexuelles » – OIM.....	24
2.2.5 Programme «Évaluation Externe de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans la zone STAREC » – ONU Femmes	27
2.3 Principaux défis	28
3 Sommaire des résultats 2010-2013 par domaine prioritaire d'intervention.....	29

3.1	Le domaine prioritaire d'intervention : Retour et réintégration des déplacés internes.....	29
3.2	Le domaine prioritaire d'intervention : Lutte contre les violences sexuelles.....	30
3.3	Principaux défis.....	32
4	Sommaire financier.....	34
4.1	Sources, utilisations, et le solde des fonds.....	34
4.2	Les contributions des partenaires.....	35
4.3	Intérêts perçus.....	35
4.4	Transfert de fonds.....	36
4.4.1	Transfert aux Organisations participantes.....	36
4.5	Dépenses et taux d'exécution financier.....	37
4.5.1	Les dépenses déclarées par les Organisations participantes.....	37
4.5.2	Dépenses par projet.....	37
5	Transparence et responsabilité.....	39
6	Conclusion.....	39

Liste des Tableaux

Tableau 1.2 : Projets approuvés par le Conseil d'administration du Fonds de stabilisation (en dollars américains) .	9
Tableau 4.1 : Aperçu de la situation financière au 31 décembre 2013 (en dollars américains)*	34
Tableau 4.2 : Dépôts des contributeurs au 31 décembre 2013 (en dollars américains).....	35
Tableau 4.3. Sources des intérêts et placements perçus, au 31 décembre 2013 (en dollars américains).....	35
Tableau 4.4.1 : Transfert, remboursement, et montant net financé par Organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)	36
Tableau 4.5.1 : Montant net financé et dépenses déclarées et taux d'exécution financier par Organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)	37
Tableau 4.5.2: Dépenses par projet et domaine prioritaire au 31 décembre 2013 (en dollars américains)	37

Liste des Figures

Carte 1. Régions de l'Est ciblées par le SRFF : Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Maniema	3
Diagramme 1. Cinq piliers de l'ISSSS et structure de stabilisation.....	4
Diagramme 2. Structure de gouvernance du Fonds de stabilisation.....	8
Carte 2. Interventions et intervenants SGVB en Ituri de la composante « Data & Mapping »	16
Diagramme 2. Prise en charge des survivant(e)s des VSBG en Ituri au 30 juin 2013 (n=6747)	19
Diagramme 3. Prise en charge des survivant(e)s des VSBG au Nord Kivu au 30 juin 2013 (n=1840)	21
Carte 3. Interventions et des intervenants SGBV dans les Haut et Bas Uélé au 30 juin 2013	23
Photo 1. Membres de l'Association des Mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP) de Kisangani	24
Photo 2. Membres de l'Association des Mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP) de Dungu.....	25
Photo 3. Vente des articles divers à Mambasa	26

Sommaire exécutif

L'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) demeure la proie de groupes armés congolais et étrangers. En octobre 2013 le gouvernement de la RDC, après 18 mois d'interventions dans le Nord Kivu, a défait les rebelles du M23, un des groupes armés le plus important dans la région. Le 5 novembre 2013, le M23 déclarait qu'il déposerait les armes et deux jours plus tard, environ 1600 membres du M23 se rendaient aux autorités de l'Ouganda. Néanmoins, la récente défaite du M23 ne règle pas pour autant la présence persistante de nombreux groupes armés.

Pour soutenir les efforts nationaux visant à promouvoir un environnement sûr et stable dans les principales zones de conflit de l'Est du Congo, un premier cadre de mise en œuvre de la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation de l'Est de la RDC (International Security and Stabilization Support Strategy ; ISSSS) en soutien au Programme national de stabilisation et de reconstruction des zones sortant du conflit à l'Est de la RDC (Stabilization and Reconstruction Plan for War-Affected Areas ; STAREC) a été mise en œuvre de 2010 à 2013.

Une composante centrale de cette stratégie d'assistance a consisté à mettre en place une entité commune de gestion des fonds — le Fonds de stabilisation et de relèvement (SRFF) — et les structures de coordination qui lui sont associées. Le SRFF a pour but d'accélérer l'approbation des requêtes et les décaissements, d'alléger la structure de la gouvernance, et de formuler les interventions individuelles en suivant une démarche programmatique plus intégrée et en lien avec la stratégie. Le SRFF est administré par le Bureau des fonds multipartenaire du Programme des Nations Unies pour le développement (MPTFO du PNUD).

Le SRFF a reçu un total de 21,8 millions de dollars américains (dollars) en contributions des quatre donateurs suivants : la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Au 31 décembre 2013, 276.665 milliers de dollars d'intérêts ont été perçus, ce qui porte le montant cumulé des fonds à 22,1 millions de dollars. Sur ce montant, 16,7 millions de dollars ont été transférés à dix Organisations participantes dont 16,3 millions de dollars ont été déclarés en dépenses. La balance actuelle de 5.2 millions de dollars affectée au domaine prioritaire d'intervention la lutte contre la violence sexuelle, est en cours de programmation et sera transférée à un programme conjoint spécifique autonome.

L'ISSSS a été revue entre 2012 et 2013 et une deuxième phase de mise en œuvre débutera en 2014. Afin de financer ces nouvelles réponses aux besoins de stabilisation, un mécanisme de financement va être mis en place qui succèdera au SRFF. Le processus de clôture opérationnelle du SRFF a donc débuté et s'achèvera en décembre 2014. Ce présent rapport prend en compte dans sa partie narrative les activités exécutées dans le cadre du SRFF, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 mais présentant aussi un sommaire de toutes les activités durant la période 2010-2013. La quasi-totalité des projets ayant pris fin en décembre 2013, le rapport narratif en 2014 ne fera état que des activités résiduelles. Le présent rapport narratif (pré-final) sera ainsi joint au rapport consolidé final du Fonds.

En 2013, des réalisations importantes ont été menées dans la mise en œuvre des treize projets par dix Organisations participantes. Ces projets constituent un ensemble cohérent d'interventions ayant pour objectifs de favoriser le retour de la paix ainsi que la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre, celles-ci touchant les populations les plus vulnérables.

Introduction

L'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) demeure la proie de groupes armés congolais et étrangers. Semant l'insécurité et empêchant le relèvement économique dans la plupart des territoires des quatre provinces ciblées par le SRFF, les groupes armés sont extrêmement nombreux – plus de 50 ont été identifiés – et de tailles fort diverses, variant entre quelques dizaines et plusieurs milliers de combattants. Le 5 novembre, le M23, un des groupes armés le plus important, déclare qu'il déposera les armes et deux jours plus tard, environ 1600 membres du M23 se rendent aux autorités de l'Ouganda. Après l'échec de l'élaboration d'un premier document commun sur un accord début novembre, la RDC et le M23 signent le 12 décembre 2013 à Nairobi un accord de paix qui confirme la dissolution du M23, définit les modalités de la démobilisation et conditionne à l'abandon de la violence la reconnaissance des droits de ses membres. Au mois de mars, Bosco Ntaganda, ex-chef du CNDP dont est issu le M23 et ancien commandant militaire congolais, s'est rendu à l'ambassade des États-Unis au Rwanda. Il est en attente de jugement à la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le Nord Est de la RDC en 2002 et 2003. Désormais, la récente défaite du M23 a incité la réapparition de nouveaux groupes armés.

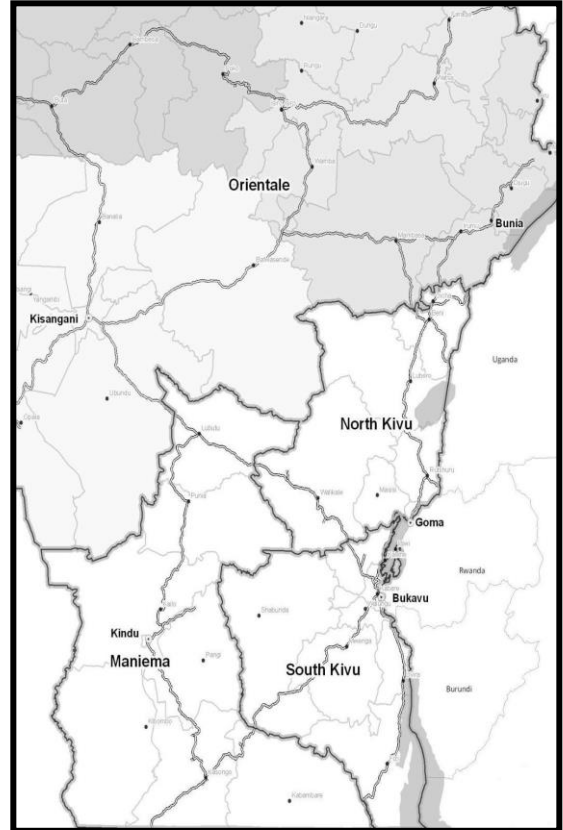


Figure 1 –Régions de l'Est ciblées par le SRFF: Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Maniema ©ISSSS

Les conflits à l'Est de la RDC peuvent être expliqués de la façon suivante. Dans un système patrimonial, l'aptitude à satisfaire ses besoins essentiels dépend des réseaux auxquels chacun appartient et à la position relative détenue dans le système. Pour pouvoir exploiter les institutions, ces dernières sont délibérément maintenues dans un état de faiblesse. C'est pourquoi : (a) l'État congolais est particulièrement susceptible d'être victime d'ingérences extérieures ; (b) les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et autres institutions étatiques sécuritaires ne disposent pas de capacités suffisantes afin de remplir leurs fonctions régaliennes auprès des populations civiles et sont parfois utilisées afin de poursuivre des intérêts privés ; et (c) l'État n'est pas en mesure de fournir un cadre administratif et réglementaire répondant aux besoins de la population. Compte tenu de ces trois dynamiques, la population vit dans une insécurité matérielle et institutionnelle permanente. Cela contribue à la formation de groupes exclusifs (en opposition à « l'autre »), souvent à caractère ethnique, desquels les individus dépendent pour leur sécurité. Ces tensions sont ensuite instrumentalisées par des entrepreneurs de conflit provoquant des cycles de violence.

Ils ont assujetti les civils de l'Est de la RDC à d'effroyables attaques, notamment dans la Province Orientale, le Nord et Sud Kivu, et le Katanga. La violence sexuelle survient à toutes les étapes d'un conflit et tend à s'accroître

lors des pics de violence. Ses victimes sont généralement des femmes et des adolescents des deux sexes, souvent séparés de leur famille et de leur communauté. Dans certains conflits récents, le viol a été utilisé comme arme de guerre pour terroriser et chasser les populations ennemies. Au moins 40 femmes sont violées chaque jour en RDC, soit plus d'une femme toutes les heures, selon un rapport rendu public en octobre 2013 à Kinshasa par la Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant. Le document, élaboré avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), a rapporté plus de 29.000 cas de violences sexuelles enregistrés de 2011 au premier semestre 2013. La province la plus touchée reste celle du Nord Kivu, avec 4689 cas de violences sexuelles en 2011, plus de 7075 en 2012, et 3172 au premier semestre 2013. Elle est suivie par le Sud Kivu et la Province Orientale, deux régions où sévissent de multiples groupes armés accusés de plusieurs crimes, dont des violences sexuelles. 59 pour cent des cas restent inconnus et la majorité des victimes ont moins de 18 ans.

En février, 11 pays africains ont signé à Addis-Abeba l'Accord Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU. Les signataires ont convenu de ne pas tolérer, ni fournir un soutien quelconque aux groupes armés ; de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, ou aux personnes sous le régime de sanctions des Nations Unies ; et de coopérer aux initiatives judiciaires dans la région. En mars 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'une Brigade d'intervention. Cette force, qui regroupe des troupes africaines, fait partie de la MONUSCO et est composée de 3000 membres ; elle a pour mandat de mener des opérations offensives afin de neutraliser les groupes armés qui opèrent dans l'Est du pays.

1.1 Cadre stratégique

Pour soutenir les efforts nationaux visant à promouvoir un environnement sûr et stable dans les principales zones de conflit de l'Est du Congo, plusieurs stratégies et plans de mise en œuvre constituent de solides assises. Une Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation de l'Est de la RDC (International Security and Stabilization Support Strategy ; ISSSS) a été développée en soutien au Programme national de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés à l'Est de la RDC (Stabilization and Reconstruction Plan for War-Affected Areas ; STAREC). Toutes les priorités de stabilisation y ont été identifiées conjointement par les structures de coordination du STAREC, guidées par le gouvernement de la RDC et l'Unité d'appui à la stabilisation de la Mission de stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO) et élaborés et définis à travers des ateliers de consultations participatifs avec les représentants du gouvernement de la RDC, les organisations non gouvernementales, les agences onusiennes, la MONUSCO, et les bailleurs de fonds.

1.1.1 Réponse politique et programmatique de la première phase de l'ISSSS (2008-2012)

L'ISSSS, fondé sur le modèle des opérations anti-insurrectionnelles, avait pour objectifs principaux la consolidation et l'expansion des gains sécuritaires réalisés suite aux accords politiques. Le soutien à la restauration de l'autorité de l'État et la provision d'un dividende de la paix devait contribuer à rendre les groupes armés moins attrayants et à convaincre leurs membres de se démobiliser. Des programmes conjoints ont été établis dans le cadre de chacun des cinq piliers de l'ISSSS (Sécurité, Soutien aux processus politiques, Restauration de l'autorité de l'État, Retour, réintégration et relèvement, et Lutte contre les violences sexuelles) sur des axes stratégiques précis dans le Nord, le Sud Kivu, et en Ituri¹ (**Figure 1**).

¹ Les axes prioritaires ont été choisis en collaboration avec le gouvernement sur la base d'une évaluation rapide des lieux où les groupes armés étaient actifs, où les personnes rapatriées reviendraient le plus vraisemblablement et où les conflits se poursuivaient sur le terrain.

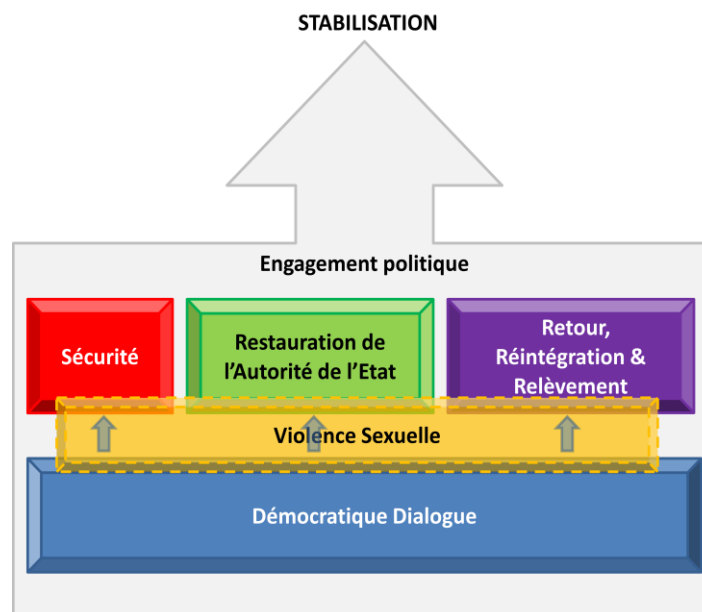
1.1.2 Le Fonds de stabilisation et de relèvement (SRFF)

Une composante centrale de la première phase 2010-2013 de cette stratégie d'assistance a consisté à mettre en place une entité commune de gestion des fonds — le Fonds de stabilisation et de relèvement (SRFF) — et les structures de coordination qui lui seraient associées. Les cinq domaines prioritaires d'intervention (piliers) du SRFF, dans le cadre du plan gouvernemental STAREC et l'ISSSS, sont :

1. Sécurité (réforme du secteur de la sécurité, justice militaire, désarmement, démobilisation et réinsertion) ;
2. Soutien aux processus politiques ;
3. Restauration de l'Autorité de l'État (réhabilitation des routes, réhabilitation des infrastructures publiques, appui à l'identification, à la formation et aux déploiements des représentants de l'État, régulation du secteur minier) ;
4. Retour et réintégration des déplacés internes et les réfugiés, et relèvement communautaire (réconciliation locale, problématiques foncières, préparation au retour volontaire et sécurisé, renforcement de la cohésion sociale, l'accès aux services de base et le relèvement économique) ; et
5. Lutte contre les violences sexuelles, à travers la Stratégie Compréhensive sur les Violences Sexuelles.

Reconnaissant le nombre significatif des priorités urgentes en matière de stabilisation dans l'Est de la RDC et la nécessité d'une réaction rapide, le SRFF a pour but d'accélérer l'approbation des requêtes et les décaissements, d'alléger la structure de la gouvernance et de formuler les interventions individuelles en suivant une démarche programmatique plus exhaustive.

Figure 2. Cinq piliers de l'ISSSS et structure de stabilisation



Le SRFF est administré par le Bureau des fonds multipartenaires (MPTF Office) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en conformité avec ses règles et règlements financiers. L'Agent administratif a conclu un mémorandum d'entente avec un total de douze Organisations des Nations Unies (ONU) (ci-après dénommé « Organisations participantes ») impliquées dans le SRFF, à savoir : L'Agence des Nations

Il s'agissait de Sake-Masisi et Rutshuru-Ishasha dans le Nord-Kivu ; de Miti-Hombo, Burhale-Shabunda et Baraka-Fizi-Minembwe au Sud Kivu; et de Bunia-Boga en Ituri.

Unies pour les réfugiés (UNHCR), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation Internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme Alimentaire Mondiale (WFP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

1.1.3 Révision de l'ISSSS (2012-2013)

Avec le temps, l'Est de la RDC étant toujours instable et l'insécurité continuant de prévaloir, les partenaires ont commencé à douter de l'impact réel de l'ISSSS. Toutefois, au-delà des résultats programmatiques, il était difficile de tirer des conclusions sur l'impact de l'ISSSS sur les dynamiques de conflit dans l'Est de la RDC, pour les principales raisons suivantes :

- Pour de nombreux acteurs, la signification de la « stabilisation » et ses objectifs n'étaient pas clairement définis. En l'absence d'une vision et d'objectifs communs, les partenaires ont mis en place des programmes diffus, basés sur des interprétations différentes des dynamiques des conflits. Cette situation n'a pas permis aux partenaires d'orienter leurs programmes vers la réalisation d'un unique objectif de stabilisation et tout en même temps rendait difficile le suivi et l'évaluation de l'impact de la stratégie sur le terrain.
- Le cadre de suivi et évaluation de l'ISSSS était assez élémentaire ; il portait essentiellement sur les indicateurs quantitatifs et s'intéressait davantage à la mesure des extrants des projets individuels, qu'aux résultats et à l'impact de la stratégie dans son ensemble.

Malgré le manque de preuves concrètes que les programmes de l'ISSSS ont eu un quelconque impact sur les dynamiques conflictuelles dans l'Est de la RDC, les évaluations internes et externes ont présentées plusieurs raisons analogues expliquant pourquoi la stratégie semble avoir si peu réussi à stabiliser cette région:

- L'ISSSS ayant été initialement élaborée dans l'urgence, les programmes étaient conçus selon une approche « top-down », sans grande consultation préalable des autorités et des intervenants locaux et sans analyse approfondie du contexte du conflit. En conséquence, les programmes étaient souvent assez statiques et rarement en mesure d'altérer les dynamiques locales de conflit, qui sont complexes et en évolution constante.
- L'élaboration des programmes présumait que le Gouvernement serait un partenaire égal dans le processus de stabilisation. Toutefois, le Gouvernement est devenu moins engagé dans le programme de stabilisation et les solutions et les réformes durables ont été retardées ou se sont effondrées sous la pression d'intérêts politiques ou économiques concurrents et/ou parfois contradictoires.
- De même, au sein de l'ONU, l'ISSSS est progressivement devenu un programme technique parmi une constellation d'autres et de plus en plus dissocié du contenu politique nécessaire afin d'assurer la cohérence et la durabilité des interventions.

Pour résumer, bien que l'ISSSS ait fourni un appui nécessaire à un grand nombre de congolais, la stratégie n'était pas assez liée aux causes profondes du conflit et opérait sur plusieurs hypothèses incorrectes de planification. En

l'absence d'un cadre efficace de suivi et évaluation, il était difficile d'en mesurer l'impact et la stratégie ne pouvait pas être facilement adaptée aux nouvelles exigences du contexte sécuritaire.

1.1.4 Le nouvel environnement politique et stratégique

L'ISSSS révisée opère dans un contexte politique et stratégique fondamentalement différent de celui de 2008. La chute de Goma aux mains du M23 en novembre 2012 souligna les limites d'une démarche principalement fondée sur l'appui technique aux institutions publiques sans traiter les causes politiques profondes du conflit. Au début de 2013, les États de la région des Grands Lacs, notamment la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, avec l'appui de l'Union Africaine, la Communauté de Développement Sud-Africaine, des Nations Unies et de la communauté internationale, ont signé *l'Accord Cadre de paix, stabilisation et coopération* (Accord Cadre). Pour mettre en œuvre cet accord, l'ONU a nommé un envoyé spécial. La Résolution 2098 du Conseil de sécurité donne un mandat politique et militaire plus robuste, notamment avec le déploiement de la première force offensive de l'ONU, la Brigade d'intervention de la force (FIB). La MONUSCO a aussi été appelée à aider le gouvernement de la RDC à élaborer un programme exhaustif de Désarmement, la Démobilisation, le Rapatriement, la Relocalisation et la Réintégration (DDRRR), à donner un nouvel élan à la Réforme du secteur de la sécurité, et appuyer le STAREC par le biais de l'ISSSS révisée. Le programme DDRRR vise des forces étrangères, qui sont également appelées « forces négatives » en RDC, alors que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) cible en général les groupes armés locaux et les milices : les combattants congolais, dans le cas de la RDC.

La défaite militaire des FARDC contre le M23 a également amené une réponse nationale avec la tenue des consultations nationales. Le gouvernement a aussi exprimé son intention d'étendre le programme STAREC sur l'ensemble du territoire de la RDC. Finalement, il faut constater que, depuis la signature du Accord Cadre, plusieurs mesures positives ont été réalisées sur les réformes clés (armée, police, justice, décentralisation et réforme foncière) et des lois essentielles ont finalement été adoptées.

Ces différentes initiatives représentent une opportunité réelle pour l'établissement d'une paix durable en RDC. Toutefois, demeurent quelques incertitudes :

- Les accords de paix sont conclus, mais les interventions se font de manière fragmentées.
- Il existe un manque de clarté des plans du gouvernement pour la réforme du secteur de la sécurité et la manière de les mettre en œuvre.

Les consultations avec les partenaires internationaux sur les questions clés, telles que le développement de point de référence afin d'orienter le soutien international et permettre un suivi transparent des progrès accomplis sur les engagements pris dans l'Accord Cadre et le rôle future du programme STAREC, devraient être mieux coordonnées. Cela devrait permettre l'émergence d'une confiance mutuelle et nécessaire afin que le gouvernement de la RDC et les partenaires internationaux puissent aller de l'avant ensemble, en partenariat, afin d'assurer que les progrès soient sur du long terme.

1.1.5 Réponse politique et programmatique de la deuxième phase de l'ISSSS (2013-2017)

L'ISSSS a donc été révisée en 2012-2013 et les nouvelles orientations ont été définies à travers une série d'ateliers participatifs (représentants du gouvernement de la RDC, organisations non gouvernementale, les agences onusiennes, MONUSCO et bailleurs de fonds), pour la grande majorité co-organisée avec l'équipe de coordination du programme STAREC. Le financement de cette nouvelle phase se fera au travers d'un nouveau mécanisme qui viendra succéder au SRF en 2014.

Dans le contexte de la RDC, la « stabilisation » est définie de la façon suivante :

La stabilisation est un processus intégré, holistique mais ciblé permettant par la suite à l'État et à la société de mettre en place une responsabilisation mutuelle, ainsi que l'aptitude à traiter et atténuer les vecteurs existants ou émergents, créant ainsi les conditions propices à une meilleure gouvernance et au développement à plus long terme.

Sur la base de cette définition, gardant à l'esprit les dynamiques de conflits présentes dans les provinces de l'Est de la RDC et les projetant sur un calendrier 2013-2017, le programme révisé de stabilisation se donne l'objectif suivant :

Le soutien de la communauté internationale à la stabilisation de l'Est de la RDC permettra à l'État et la société congolaise de disposer de la redevabilité et des capacités mutuelles requises pour traiter et atténuer les principaux vecteurs du conflit violent dans les provinces de l'Est, et les conditions seront en place pour renforcer la légitimité du contrat social afin de favoriser le développement économique à long terme.

La démarche stratégique de l'ISSSS (2013-2017) est composée de trois aspects: (a) le réengagement des instances supérieures du gouvernement et de la communauté internationale envers la stabilisation; (b) la mise en place de mécanismes complémentaires pour créer un processus de paix inclusif; et (c) la réorientation des piliers vers des solutions fondées sur les communautés locales pour produire un impact que la population puisse apprécier pour l'amélioration de leur quotidien.

La nouvelle approche de stabilisation pour l'Est de la RDC remet au centre la résolution des causes profondes des conflits cycliques et reconnaît la nature politique des interventions de stabilisation. Les initiatives de stabilisation visent à la transformation des relations entre citoyens et agents de l'État afin de leur permettre d'adresser les principaux moteurs de conflits. Cela implique l'instauration d'un dialogue constant visant au développement d'une redevabilité mutuelle, et mène au renforcement de la légitimité de l'État.

1.2 Mécanismes de gouvernance du SRFF

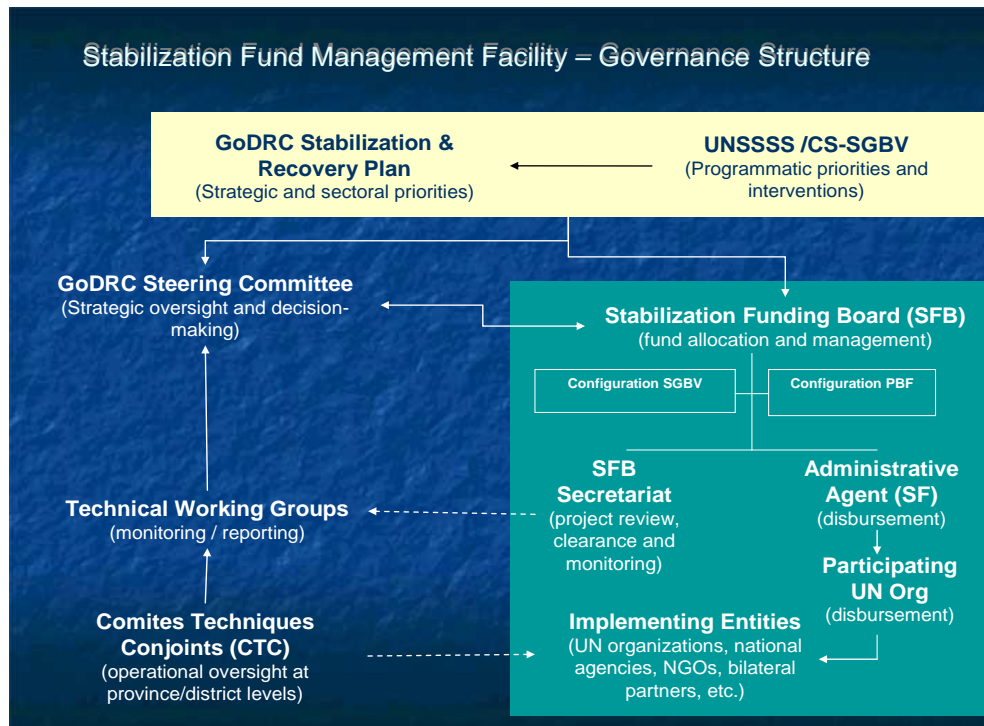
Les dispositions relatives à la gouvernance du Fonds ont pour finalité d'impliquer les structures conjointes de coordination mises en place pour le STAREC, de permettre l'approbation et le décaissement rapides des fonds, et d'établir un système de transmission des rapports et de suivi qui est harmonisé avec les structures du gouvernement de la RDC. La **Figure 3** ci-dessous, illustre les dispositions qui ont été établies en matière de gouvernance du SRFF.

1.2.1 Conseil d'administration du Fonds de stabilisation (SFB)

Un Conseil d'administration du Fonds de stabilisation (SFB) est en place à Kinshasa. Le SFB est essentiellement formé des représentants gouvernementaux du STAREC, des bailleurs de fonds, du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et de deux représentants des Organisations participantes. Le SFB exerce des responsabilités programmatiques et l'allocation pour les activités ISSSS avec l'appui du STAREC sur la base de deux modalités de gestion des fonds : un mécanisme commun (le « Fonds de stabilisation ») et des dispositions pour le financement parallèle.

Un Secrétariat technique international est intégré dans la MONUSCO. Le Secrétariat technique facilite la soumission des propositions de projets au SFB. Le Secrétariat technique a comme objectif le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et la collaboration étroite avec les structures de coordination du STAREC ainsi que les agences gouvernementales concernées.

Figure 3. Structure de gouvernance du Fonds de stabilisation



Aussi, deux configurations ont été prévues pour le Secrétariat technique :

- (a) Une configuration « Lutte contre les violences sexuelles » composé de l'Unité « Violences sexuelles » de la MONUSCO et du Ministère du genre, de la famille et de l'enfant (MINIGEFAE) qui est chargée des projets mis en œuvre dans le cadre du cinquième pilier (Lutte contre les violences sexuelles) ; et
- (b) Une configuration « Stabilisation », composée de l'Unité d'appui à la stabilisation de la MONUSCO et le Secrétariat technique qui est chargée de suivre les progrès accomplis des projets financés dans le cadre des autres piliers.

1.2.2 Réunions du SFB

En 2013, il n'a pas eu de réunions officielles du SRFF vu l'indisponibilité de la partie gouvernementale. Le suivi des activités concernant le domaine prioritaire « Lutte contre les violences sexuelles » a été effectué par le Secrétariat technique avec l'appui du MINIGEFAE. En 2011 et 2012, une deuxième allocation SRFF d'un montant de 8.45 millions de dollars supplémentaires avait été affectée à des projets portant sur la Lutte contre les violences sexuelles dans le Nord Kivu et la Province Orientale. La mise en œuvre de ces programmes a commencé en novembre 2011, à la suite de la procédure d'approbation des programmes sélectionnés. L'ensemble des projets qui ont été mis en œuvre entre 2010-2013 sont énumérés dans le **Tableau 1.2** ci-dessous.

Tableau 1.2 : Projets approuvés par le Conseil d'administration du Fonds de stabilisation (en)

<i>Domaines prioritaires d'intervention</i>	Org participantes	Numéro du projet	Montant net financé	Dépenses	Taux d'exécution (annuel)	Date de démarrage	Date de clôture
Retour et réintégration des déplacés internes							
Relèvement et relance économique dans Maniema	PNUD, FAO	79481	3.949.209	3.743.704	94,80%	11-juil-11	30-juin-13
Sous-total			3.949.209	3.743.704	94,80%		
Lutte contre les violences sexuelles							
Renforcement des capacités contre les violences sexuelles au Sud Kivu et en Ituri	UNOPS	75792	928.837	892.721	96,11%	11-janv-11	31-juil-12
Prévention et protection des violences sexuelles au Sud Kivu et en Ituri	UNHCR	75797	760.024	760.024	100%	15-juil-10	30-sept-12
Contribuer à créer et améliorer l'accessibilité aux services (Sud Kivu et en Ituri)	UNFPA, UNICEF	75798	2.230.877	2.230.877	100%	1-mars-11	31-déc-12
Amélioration du système d'information au Nord Kivu	UNFPA	75800	499.889	499.889	100%	9-août-11	30-sept-12
Réduction de l'ampleur des violences sexuelles au Sud Kivu et en Ituri	UNFPA	75801	790.054	790.054	100%	13-juil-10	31-nov-12
Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles - Nord Kivu	UNFPA	79719	500.000	498.992	99,80%	1-août-2011	30-juin-13
Amélioration de l'accessibilité aux services pour les survivantes des violences sexuelles (Nord Kivu)	UNICEF	79744	1.250.000	1.251.501	100,1%	13-juil-10	31-déc-12
Protection et prévention des violences sexuelles et sexistes (Nord Kivu)	UNHCR	79745	1.035.000	1.035.000	100%	9-août-11	30-sept-12
Appui à la recherche universitaire sur les violences sexuelles (Nord Kivu)	UNESCO	79745	100.399	100.399	100%	9-juin-10	30-sept-11
Amélioration de l'accessibilité aux services pour les survivantes des violences sexuelles (Sud Kivu et Ituri)	UNICEF	81183	1.350.000	1.338.899	99,18%	13-juil-10	30-juin-13
Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles en Ituri	UNFPA	81184	100.000	99.661	99,66%	31-déc-12	30-juin-13
Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles en Haut Uélé, Bas Uélé et Tsoyo	UNFPA	81185	400.000	397.751	99,44%	31-déc-12	30-juin-13
Protection et prévention contre les violences sexuelles et sexistes (Ituri)	UNHCR	81186	450.000	450.000	100%	19-jan-12	31-dec-12
Renforcement des capacités en matière de lutte contre l'impunité des violences sexuelles	PNUD	82450	760.000	651.508	85,72%	12-avril-12	31-juil-12
Renforcement de la Police Nationale Congolaise dans la lutte contre les violences sexuelles	OIM	82451	1.500.000	1.500.000	100%	1-juil-11	30-sept-13
Évaluation externe de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale	ONU Femmes	84363	97.263	97.263	100%	7-nov-12	30-avril-13
Sous-total			12.752.344	12.594.540			
Grand total			16.701.553	16.338.244			

1.2.3 Agent administratif

Le MPTF Office agit comme l'Agent administratif du SRFF. L'Agent administratif est responsable de divers services de gestion de fonds, y compris : (a) recevoir, administrer et gérer les contributions des bailleurs ; (b) le transfert de fonds approuvé par le Conseil d'administration du Fonds de stabilisation aux Organisations participantes ; (c) fournir des rapports sur la source et l'utilisation des contributions des bailleurs ; (d) la synthèse et la consolidation des rapports annuels narratifs et financiers soumis par chaque Organisation participante ; et (e) assurer la transparence et la responsabilité en mettant un large éventail de renseignements opérationnels SRFF sur le site du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/CRF00>.

2 Résultats de 2013 par domaine prioritaire d'intervention

Ce chapitre présente un résumé des activités principales de l'ensemble des treize projets mise en œuvre par dix Organisations participantes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette section contient un état d'avancement des projets SRFF provenant des rapports annuels soumis par chaque Organisation participante au MPTF Office à la fin 2013. Les résultats sont présentés selon les deux domaines prioritaires d'intervention actuellement financés, à savoir : le retour et réintégration des déplacés internes et la lutte contre les violences sexuelles.

2.1 Le domaine prioritaire d'intervention : Retour et réintégration des déplacés internes

La persistance des groupes armés nationaux et étrangers incontrôlés, les affrontements armés incessants entraînant les violations massives des droits humains à l'Est de la RDC constituent une menace au développement. Les violations des droits de l'homme commises tant par ces forces que par les milices ont continué de provoquer des déplacements fréquents dans les provinces de l'Est. De manière générale, l'ampleur et l'intensité du conflit a diminué ces dernières années. À leur retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays retrouvent souvent leurs villages totalement détruits et la plupart d'entre elles reçoivent peu ou pas d'assistance pour reconstruire leur vie.

Objectif

Appuyer le retour dans la sécurité et la dignité des populations déplacées internes et des réfugiés, répondre aux besoins sociaux prioritaires des retournés, s'attaquer aux sources majeures de conflit, et relancer le relèvement économique.

Dans le but de stabiliser, de reconstruire ces zones des conflits et de consolider la paix, une réponse urgente et coordonnée s'est imposée aux partenaires locaux et internationaux. Pour relever ces défis, ils se sont convenus à prendre une synergie d'actions pour plus d'efficacité dans l'appui aux priorités. Le programme du SRFF au sein du domaine prioritaire d'intervention « Retour, réintégration et relance socio-économique » contribue à la transformation des conflits et à la promotion de la coexistence pacifique. L'objectif de cette domaine prioritaire d'intervention est d'appuyer le retour dans la sécurité et la dignité des populations déplacées internes et des réfugiés, répondre aux besoins sociaux prioritaires des retournés, s'attaquer aux sources majeures de conflit, et relancer le relèvement économique.

2.1.1 Programme « Relèvement et relance économique dans la province du Maniema » – PNUD et FAO

Le programme conjoint du PNUD et FAO « Relèvement et relance économique dans la province du Maniema » vise à assurer la relance de la production agricole de la province par l'amélioration de l'accès des producteurs aux techniques de production/transformation/conservation respectueuses de l'environnement, aux intrants et aux facilités d'écoulement des produits ; et (b) améliorer les moyens d'existence des ménages par le renforcement des initiatives familiales et communautaires génératrices de revenus, ainsi que par l'amélioration de l'accès aux services financiers de qualité, aux opportunités d'emplois et aux perspectives d'entrepreneuriat.

Résultats

La situation de départ dans la zone du projet PNUD et FAO a été analysée et documentée dans le cadre d'une étude socioéconomique de base qui a touché 1100 chefs de ménages dont 849 hommes. Les informations et données fournies par l'étude ont porté sur les principales occupations (agriculture et commerce) ; les cultures

dominantes (manioc, maïs, riz...) et les associations culturelles suivant les territoires et la période. L'étude renseigne également sur la production moyenne des ménages par saison culturale, variété (manioc: 2100- 8400 kilogrammes [kg], riz: 330-450 kg, maïs: 125-480 kg), les superficies moyennes cultivées par les ménages (0,20- 1,5 hectares), ainsi que le rendement moyen par hectare. L'étude renseigne aussi sur l'accès aux semences des cultures vivrières (63,4%) et aux outils agricoles (66,9%) et à l'encadrement technique (54%), les disparités entre les hommes et les femmes (69,1% versus 44%), aux intrants agricoles (77,1% versus 32,2%) et à l'encadrement technique (57,3% versus 43,8%), ainsi que l'accès au foncier, et aussi l'accès aux moyens de transformation (moulins, décortiqueuses de riz, malaxeurs de noix, presses rappeurs de manioc...) ainsi que leur état. L'étude fournit les informations sur les modes et conditions de conservation et de stockage de la production, les infrastructures (neuf dépôts en matériaux durables), ainsi que le niveau d'utilisation.

Les principaux axes d'évacuation/commercialisation des produits agricoles ont été identifiés à savoir: (a) Kindu – Kasongo, (b) Kindu –Kibombo, (c) Kasongo- Samba et (d) Kindu- Kikungwa ; tandis qu'en termes de moyens de transport, le vélo est le mode utilisé par 50,2% des ménages suivi du portage (17,7%) qui est pratiqué essentiellement par les femmes. Une proportion de 16,3% des ménages utilisent les camions et les véhicules 4x4 privés. Un nombre limité de ménages utilisent la moto (7,9%), la pirogue (5,0%) et le train (2,9%). Les quantités transportées varient selon la distance et les modes de transport : 30 kg pour le portage, entre 60 et 150 kg pour le vélo, 2 à 5 tonnes pour les véhicules, et 150 kg pour les motos. Au total, 30% de la production des ménages sont réservés à l'auto consommation tandis que deux tiers sont vendus localement ou évacués vers les principaux points de consommation. Le pourcentage de production vendu localement est de 53,8% de la part de la production destinée à la vente.

L'existence du mouvement associatif a été attestée par l'étude, bien que son niveau d'organisation reste rudimentaire, mais avec une offre de services assez diversifiée : formation (gestion de la vie associative, gestion humaine et financière, multiplication des semences, utilisation des équipements, approvisionnement commun en intrants, commercialisation des produits agricoles), fourniture des semences améliorées, éducation et la sensibilisation.

L'étude a passé en revue la situation des banques, institutions de micro finance ou de coopératives existants dans le Maniema, ainsi que les maigres opportunités d'accès aux services financiers qu'elles offrent le secteur agricole.

L'artisanat qui fut longtemps en plein essor avant la guerre, est très peu développé et est pratiqué par 46 ménages (4,1%) des localités de l'étude. Les activités des artisans concernent essentiellement la sculpture en bois, la poterie, la vannerie et la peinture.

En matière de renforcement des capacités des services techniques de l'État à fournir l'appui technique et à favoriser la dynamique communautaire, le projet a procédé par la formation, l'équipement et la mobilisation du personnel des Ministères du Plan, de l'Agriculture, du Développement Rural et du Genre pour des appuis de qualité aux populations rurales. Les techniciens du Développement rural ont été dotés de connaissances et pratiques sur les techniques d'animation et de communication, la structuration, l'organisation, le fonctionnement et la gestion administrative et financière d'une Organisations paysannes, l'initiation aux Activités génératrices de revenus (AGR), ainsi que les notions de protection de l'environnement. Ainsi, les Services techniques de l'agriculture et du développement rural tant du niveau provincial que ceux du territoire redevenus opérationnels sur le terrain ont participé activement à l'identification des sites d'intervention du projet dans les territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo et Pangi, à la sélection des bénéficiaires, leur structuration en 220 Organisations

paysannes et assurent régulièrement l'accompagnement technique de 5500 ménages de producteurs membres de ces groupements.

Les techniciens de l'Inspection provinciale de l'agriculture ont bénéficié de sessions de remise à niveau à travers des sessions de formation sur : (a) les techniques de suivi et de collecte des données par 21 agronomes; (b) les techniques culturales maraichères au profit de 19 techniciens agronomes en vue d'assurer l'application effective des techniques culturales performantes; (c) l'apprentissage de 72 leaders communautaires dont 30% de femmes à l'approche Champ école paysanne (CEP) dans le but de promouvoir la recherche des solutions aux problèmes de leur milieu par la base; et (d) le recyclage de quatre laborantins et quatre inspecteurs semenciers du Service national de semences (SENASA) sur les techniques de certification des semences. Dans le but d'appuyer la filière semencière de la province, le projet a fourni au SENASEM un kit d'équipements essentiels d'analyse des semences.

Les conditions de travail à l'Inspection provinciale du Développement rural (IPDRAL) du Maniema à Kindu ont été améliorées par la construction d'un bureau et son équipement en matériel informatique de base et les indemnités d'itinérance octroyés aux animateurs ruraux, agents de terrain du Ministère du Développement rural. Pour faciliter la mobilité des techniciens de l'Inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage (IPAPEL) et de l'IPDRAL, la FAO et le PNUD ont fourni à ces services étatiques respectivement quatre motos DT 125 et 20 vélos, et une moto DT 125.

Le renforcement de la société civile par la structuration d'Organisations paysannes économiquement viables a été réalisé par la mise en place de 220 Groupements paysans de base (dont 20 féminins et 200 mixtes) dans les 13 villages cibles du programme et par la création de 28 Organisations paysannes (réseaux de groupements de base). Ces Organisations paysannes sont engagées dans un apprentissage de gouvernance locale à travers la gestion des intrants agricoles fournis par le projet et la gestion des biens communautaires (unités de transformation, vélos pour l'évacuation des récoltes, gestion des dépôts, etc.). Dans le domaine des emplois non-agricoles, 230 femmes bénéficiaires de la Maison de la Femme de Kindu et 342 femmes membres des Centres communautaires polyvalents (CCP) de Kalima et de Kasongo ont été formées dans divers corps de métiers. Cela leur permet de diversifier leurs sources de revenus.

Par ailleurs, les Associations villageoises d'épargne et de crédits', structurées depuis 2012 en territoires de Kasongo, Pangji, Kailo et Kibombo, ont initié des activités de petit commerce et renforcé leurs activités agricoles traditionnelles grâce à 119.361.800 millions de Francs congolais d'épargnes mobilisées et 9549 crédits d'une valeur totale 260.391.780 Francs congolais, octroyés. A ce jour, plus de 5962 ménages organisés autour de 220 Associations villageoises d'épargne de crédits (AVEC) épargnent et s'autofinancent solidairement dans la zone d'intervention du projet.

Sur le plan de la diversification et de l'amélioration en quantité et en qualité par les ménages bénéficiaires de leurs productions et conditions de stockage, de transformation et d'écoulement, les résultats ont porté sur quatre secteurs :

Appui à la production : Le projet a fourni 165 tonnes de semences améliorées de riz, maïs et niébé ainsi que 50.000 mètres linéaires de boutures saines de manioc et a établi un système durable permettant aux membres des Organisations paysannes d'accéder aux intrants agricoles à travers un programme de multiplication des semences pour maintenir et améliorer leur niveau de production. Le choix des spéculations agricoles s'est fait sur la base des premières enquêtes terrain visant à appuyer les productions déjà existantes. Outre la fourniture des intrants

agricoles de qualité, l'appui à la production a consisté en un encadrement technique rapproché des producteurs. Ceci a permis la production de 4830 tonnes, dont 279 de semences et 4551 de vivres de riz, maïs et niébé. L'augmentation de la production générée résulte de l'amélioration significative des rendements (au niveau des ménages appuyés) de l'ordre de 80% en moyenne par rapport à la situation avant-projet. La même tendance s'observe au niveau des cultures maraichères, avec une production estimée à plus de 1718 tonnes, une action dont la pérennité a été soutenue par l'apprentissage des producteurs aux techniques de production de semences maraichères.

Conservation et transformation : L'appui aux opérations post récolte a visé la qualité du séchage et du traitement des produits, pour limiter les pertes post récoltes. 34 unités de transformation (décortiqueuse, moulins, malaxeur) ont été fournies aux Organisations paysannes et diminuent le poids de la tâche de la ménagère dans le milieu. Ceci est appuyé par une formation/accompagnement en gestion et manipulation des dites unités au bénéfice des animateurs des Organisations paysannes bénéficiaires. L'on enregistre aussi l'aménagement des greniers familiaux et communautaires primaires dans les différents villages, avec la participation communautaire en nature (briques cuites, eau, sables, main d'œuvre).

Accès aux marchés : Sur trois marchés et entrepôts prévus, le projet appuie la construction du seul marché rural de Kikungwa en raison des ressources limitées et coût exorbitant des matériaux de construction. Trois cadres de concertation sont mis en place et les taxes légales recensées en vue de leur vulgarisation à travers les radios communautaires locales, pour réduire le poids des tracasseries sur le revenu des producteurs paysans. Par ailleurs, 140 vélos renforcés sont fournis aux Organisations paysannes pour mettre fin au transport des récoltes des champs aux greniers familiaux, à dos de femmes. En outre, l'axe routier Kindu-Lueki, long de 60 kilomètres, a été réhabilité, trois Comités locaux d'entretien routier (CLER) mis en place et dotés en outil d'entretien afin d'en assurer la maintenance de l'ouvrage et sa praticabilité tout au long de l'année. Deux parcelles expérimentales d'agroforesterie sont en cours d'observation dans la zone du projet en vue de favoriser l'adoption d'un système d'exploitation durable des sols.

Promotion du leadership féminin: Trois Organisations paysannes des femmes parmi les 28 Organisations paysannes, sont engagées dans la dynamique communautaire et de la cohésion sociale ; 526 femmes, parmi les 1240 membres des comités de gestion des groupements et Organisations paysannes, ont amélioré leurs connaissances sur la gouvernance communautaire et la prise en compte du genre à travers deux formations à Kasongo, Kibombo, Pangi et Kailo.

La concertation et la communication entre les Organisations paysannes et les commerçants a été renforcée autour des questions des prix et de la disponibilité des produits agricoles. Un bulletin de suivi des prix des principales denrées alimentaire est produit et diffusé mensuellement.

En vue de construire des bases pour une transition du système agricole sur brûlis vers des modes d'exploitation plus durables, les agriculteurs de la zone du projet expérimentent l'agroforesterie comme système de gestion durable des sols à travers l'approche CEP. Des plantules d'arbres des essences adaptées au milieu et produits localement par les bénéficiaires sont mises en association avec les cultures vivrières (riz, maïs, niébé) dans un dispositif de culture en couloir. En somme, un système de gestion durable des terres est en évaluation dans les conditions agroécologiques du Maniema.

Dans sa mise en œuvre, on compte certains défis dont principalement : (a) le temps a fait défaut pour finaliser les travaux d'infrastructure ; (b) la commercialisation et le transport des produits agricoles demandent des

investissements complémentaires ; (c) la demande est supérieure à la capacité du projet : AVEC, Organisations paysannes, nombre de bénéficiaires et en particulier les femmes, facilitation pour petites et moyennes entreprises, semences, etc. ; et (c) la promotion des technologies performantes relatives à la conservation des sols nécessite plus de temps pour un impact mesurable.

Les leçons apprises durant cette période comprennent la complémentarité des activités consolidées, les résultats, l'impact obtenu et la visibilité institutionnelle qui sont concentrées dans la même zone ; et la prise en compte et l'intégration du genre qui a permis d'obtenir des engagements des hommes pour un traitement égalitaire des garçons, des filles et de leur mère dans le dialogue familial. Le fait que les femmes jouent les premiers rôles dans la gestion des CCP et des AVEC s'est révélé être un moyen de renforcement de leur pouvoir pour les préparer à jouer un rôle actif dans la gouvernance locale.

2.2 Le domaine prioritaire d'intervention : Lutte contre les violences sexuelles

Au moins 40 femmes sont violées chaque jour en RDC, soit plus d'une femme toutes les heures, selon un rapport rendu public en octobre 2013 à Kinshasa par le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant (MINIGFAE). Le document élaboré avec l'appui de l'UNFPA rapporte plus de 29.000 cas de violences sexuelles enregistrés de 2011 au premier semestre 2013. Les informations contenues dans ce rapport concernent sept provinces : Bandundu, Bas Congo, Katanga, Province Orientale, Kinshasa, Nord Kivu et Sud Kivu. La province la plus touchée est celle du Nord Kivu, avec 4689 cas de violences sexuelles en 2011, plus de 7075 en 2012, et 3172 au premier semestre 2013. L'accroissement des cas est lié à la situation de conflit dans laquelle se trouve cette province. Elle est suivie par le Sud Kivu et la Province Orientale, deux régions où sévissent de multiples groupes armés accusés de plusieurs crimes, dont des violences sexuelles. Selon MINIGFAE, ces violences sont commises notamment par des groupes armés, des milices et des civils. 59 pour cent de cas restent inconnus et la majorité des victimes ont moins de 18 ans.

Depuis 2009, le MINIGFAE, avec l'appui du Système des Nations Unies, a élaboré la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) aux fins de servir de cadre de référence aux actions de promotion du genre et de lutte contre les violences sexuelles en RDC. Les actions à mener pour la mise en œuvre de cette stratégie se résument en termes de :

(a) prévention des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) par des sensibilisations couplées à des formations des parties prenantes à ladite stratégie; (b) réponses aux besoins des survivant(e)s des VSBG par une prise en charge holistique ; et (c) mise en place d'un système d'information et de gestion des données basé sur une cartographie des intervenants et interventions et sur la collecte régulière, l'analyse et le traitement desdites données.

C'est depuis plus d'une décennie que le district de l'Ituri, la province du Nord Kivu et le Haut et le Bas Uélé ont été fortement touchés par les conflits armés; avec comme conséquences la recrudescence des violences sexuelles au cours de ces hostilités. Les résultats des enquêtes démographiques et de santé de 2007 confirment cette hypothèse et montrent que les pourcentages des femmes pour lesquelles les premiers rapports sexuels se sont déroulés sous la contrainte, de celles qui ont été obligées d'avoir des rapports sexuels contre leur volonté à un moment quelconque, et de celles qui ont été obligées d'avoir des rapports sexuels contre leur volonté dans les 12

Objectif

Renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles de façon systématique et plus efficace, en conformité avec la Stratégie globale contre les violences sexuelles.

derniers mois, la Province Orientale détient sont les plus élevés ; se situent respectivement à 9,5%, 18,6% et 4,0% en Province Orientale. Au Nord Kivu, ces pourcentages sont respectivement 15,3%, 24,8% et 7,6%. Ces trois indicateurs montrent en suffisance que le niveau atteint par les VBG dans ces trois zones est assez inquiétant.

2.2.1 Programme « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Ituri) » – UNFPA

Le programme d'UNFPA « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Ituri) » vise à consolider le système de cartographie et collecte des données sur les violences sexuelles et répond à quatre objectifs de la composante « Data & Mapping », et spécifiquement (a) régulariser la mise à jour de la cartographie des interventions, des intervenants et des besoins non couverts ; (b) collecter et analyser les données ; (c) améliorer la diffusion et le partage de l'information ; et (d) appuyer la partie nationale dans la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de collecte des données.

Résultats

À part la mise en place du chargé d'appui qui s'est assurée de la coordination de la collecte des données des VSBG dans la province d'Ituri et l'identification des mécanismes et systèmes existant de collecte des données des VSBG, les activités réalisées dans le cadre de ce projet se sont focalisées principalement sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, sur la validation, l'analyse et la publication des données des VSBG.

En 2013, de bons progrès ont été réalisés pour consolider le système de cartographie. En particulier, la cartographie des intervenants, des interventions et des zones à besoins non couverts en matière de prévention et réponse aux violences sexuelles a été mise à jour. Les cartes ont été partagées avec les membres de tous les groupes de travail de la SNVBG à Bunia (Figure 4). La base des données SGBV intégrée se sont alimentée et mise à jour avec les données collectées auprès des structures d'offre des services. Une liste d'indicateurs a été renseignée périodiquement pour chaque composante de la prévention et de la réponse aux violences sexuelles.

Une Banque de Données Intégrée (BDI) a été intégrée et mise à jour sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles. Un plan d'analyse des données des violences basées sur le genre et deux canevas pour les briefings notes, pour les rapports périodiques ont été créés.

Au niveau national, le système national de collecte des données sur les violences sexuelles a été mis en place et opérationnel. L'UNFPA

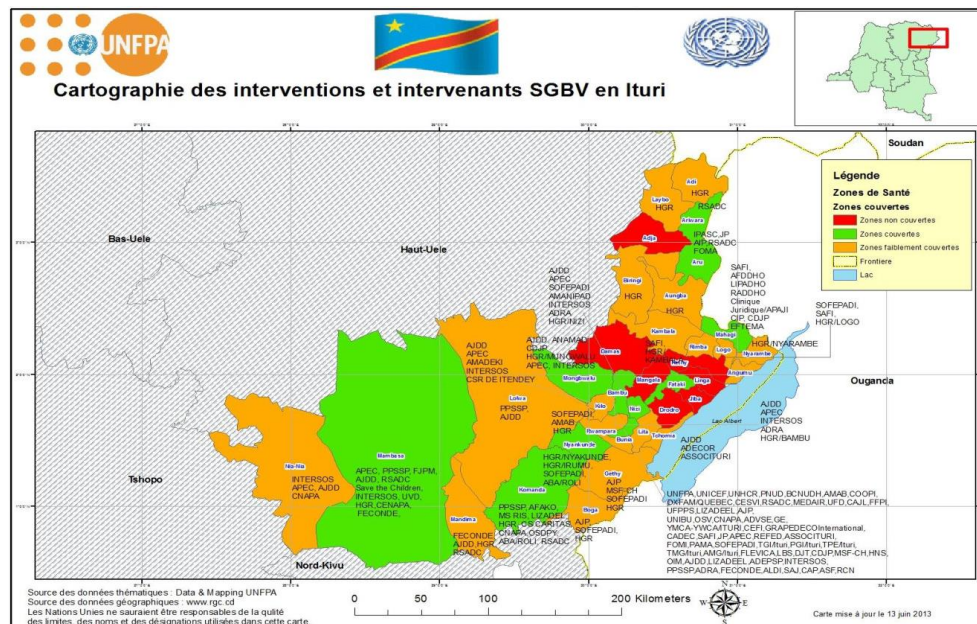


Figure 4. Cartographie des interventions et intervenants SGBV en Ituri de la composante « Data & Mapping » ©UNFPA

a impliqué de différents acteurs dans la lutte contre les violences sexuelles pour l'alimentation de la BDI et le partage des données SGBV. En particulier, l'organisation IMA World, financé par USAID, a été impliquée. En outre, une formation a été déployée sur l'utilisation des outils harmonisés de collecte des données, dispensée à 118 prestataires des services aux survivant(e)s aux violences sexuelles et basées sur le genre des cinq territoires du district de l'Ituri. Cette série de formations s'est déroulée en plusieurs étapes, selon le calendrier d'activités arrêté par les partenaires de mise en œuvre du programme Data & Mapping. Ces formations s'étalaient sur deux jours durant lesquels les acteurs recevaient des notions diverses telles que reprises ci-dessous, avec des exercices pratiques.

Le premier jour :

- La Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre;
- La composante « Protection & Prévention »;
- La composante « Assistance multisectorielle »;
- La composante « Lutte contre l'Impunité »;
- Les objectifs de la composante « Data & Mapping »;
- Les principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence;
- Le Système national de collecte des données SGBV (besoin du MINIGFAE en informations et données, appropriation de la coordination de la collecte des données par le MINIGFAE);
- Rappel de quelques concepts clés (survivant(e), prestataire des services, violences sexuelles, violences basées sur le genre, ancien et nouveau cas de violences sexuelles, cas incident, référence et contre référence...);
- Présentation de la fiche de collecte des données d'informations générales.

Le deuxième jour on a présenté la fiche de collecte des données de :

- La prise en charge médicale;
- L'accompagnement psychosocial;
- L'assistance juridique et judiciaire;
- La réinsertion socioéconomique et scolaire;
- Le rapport mensuel de sensibilisation;
- Le rapport mensuel de formation; et
- Les opérations de collecte des données SGBV (fonctionnement, rôles des acteurs et coordination).

Une série d'exercices pratiques sur les contenus des modules développés dans la formation ont sanctionné les deux jours de formation sur l'utilisation des outils harmonisés de collecte des données des VSBG. Les périodes de formation ainsi que les cibles atteints sont repris dans le **Tableau 2.2.1.1** qui suit :

Tableau 2.2.1.1 : Les formations des partenaires sur les outils harmonisés de collecte des données

N°	Période	Nombre et type de bénéficiaires	Observations
1	11 au 12 septembre 2012	40 acteurs de Mahagi formés	Insuffisance de coordination des acteurs dans le cadre de la SNVBG. Faible capacité des acteurs étatiques pour accompagner les activités de la SNVBG
2	15 au 16 septembre 2012	38 acteurs d'Aru formés	Insuffisance des acteurs engagés dans la lutte contre les violences sexuelles en vue d'alimenter le système de collecte des données
3	17 au 18 octobre 2012	40 acteurs de Bunia formés	Résistance de certains partenaires non bénéficiaire des fonds STAREC à intégrer la collecte des données

Pour effectuer la diffusion et le partage d'information sur la prévention et la réponse aux VBG, quatre briefing notes ont été rédigés et neuf rapports trimestriels, semestriels et annuels sur les violences sexuelles ont été publiés. Trois analyses spécifiques ont été publiées sur les violences sexuelles en 2013. En total, 18 réunions du Groupe de Travail Data et Mapping ont été organisées et sept missions de supervision, suivi et renforcement des capacités des acteurs ont été réalisées pour assurer la coordination des activités de collecte de données SGBV. En outre, six réunions de validation des données ont été organisées à Goma. De plus, au niveau national, un manuel des procédures en matière de collecte des données sur les violences basées sur le genre a été publié par le MINIGEFAE.

Afin d'assurer la diffusion des rapports et briefing notes sur les violences sexuelles à différents niveaux, des notes de présentation des données ont été partagés avec les membres de tous les Groupes de travail et du cluster Protection de Bunia. La validation des données est toujours faite par les acteurs intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles au cours des réunions spéciales du Groupe de travail regroupant toutes catégories d'acteurs (services étatiques, PNC, FARDC, organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, agences du système de Nations Unies, MONUSCO).

Tableau 2.2.1.2 : Les réunions de validation des données au Nord Kivu

N°	Date	Période couverte pour les données VSBG validées	Nombre et type de participants	Observations
1	28 aout 2012	Validation à Bunia des données collectées au premier semestre 2012	9 participants (services étatiques, les ONG nationales et internationales et les agences du système de Nations Unies)	Les données validées ont une faible proportion des cas pris en charge dans le volet judiciaire
2	24 janvier 2013	Validation à Bunia des données collectées au deuxième semestre 2012	8 participants (services étatiques, les ONG nationales et internationales et les agences du système de Nations Unies)	Les données validées ont une faible proportion des cas pris en charge dans le volet judiciaire
3	19 février 2013	Validation à Bunia des données collectées en 2012 dans le district de l'Ituri	21 participants (services étatiques, les ONG nationales et internationales et les agences du système de Nations Unies)	La validation était faite par les acteurs de l'Ituri
4	26 février 2013	Validation à Kisangani des données collectées en 2012 dans le district de l'Ituri	42 participants (services étatiques, PNC, FARDC, les avocats du barreau de Kisangani, les ONG nationales & internationales, les agences du système de Nations Unies et les sections substantives)	La validation était faite en présence des acteurs clés dans la lutte contre les SGBV
5	12 septembre 2013	Validation à Bunia des données collectées au premier semestre 2012 dans le district de l'Ituri	16 participants (services étatiques, les ONG nationales et internationales et les agences du système de Nations Unies)	Les données validées ont une faible proportion des cas pris en charge dans le volet judiciaire

La conscientisation des différentes couches sociales (autorités, leaders d'opinion, prestataires des services, jeunes, ect.) sur les méfaits des violences sexuelles et la nécessité de les éradiquer, est passée par des actions diversifiées (plaidoyer, sensibilisation, formation, ect.) menées par les intervenants. Des telles actions sont classées dans le volet prévention. L'analyse des données se fait en associant les thèmes abordés au cours des séances de sensibilisation, les méthodes utilisées lors des séances de sensibilisation et le public atteint lors desdites séances de sensibilisation effectuées. Au 30 juin 2013, les sensibilisations ont été effectuées dans les territoires du district de l'Ituri, dont 49 en Aru, 27 en Mahagi, 14 en Djugu, 215 en Irumu, et 77 en Mambasa, pour un total de 382 sensibilisations. Les thèmes de sensibilisation abordés lors des séances d'information sont

techniques de prévention des violences sexuelles, techniques de sensibilisation, causes et conséquences des violences sexuelles, les VSGB et le contexte, Loi 2006, droit de l'homme et d'autres instruments légaux, le VIH, et la stigmatisation. Les méthodes utilisés au cours des séances de sensibilisation sont le théâtre/sketch, les films et projections, les sessions ouvertes, et la porte à porte. Au total, 240.080 participants ont contribué aux séances de sensibilisation, dont 60.037 en Aru, 44.775 en Mahagi, 3360 en Djugu, 94.594 en Irumu, et 37.494 en Mambasa.

Le plan d'analyse des données de prise en charge des survivant(e)s des VSBG a été défini et mis en place en vue de répondre à un certain nombre de questions dont les cinq principales sont :

1. Combien d'incidents des VBG perpétrés ont-ils été rapportés et quelle serait la localisation de perpétration?
2. Qui sont les survivant(e)s des VBG survenues et rapportées?
3. Qui sont les auteurs présumés desdits incidents?
4. Les incidents des VBG survenus sont de quel type ; et, dans quelles conditions environnementales se sont-ils perpétrés?
5. Quelle réponse en termes de prise en charge, a-t-on apporté aux survivant(e)s des VSBG ; et, dans quel délai ? cette prise en charge était-elle holistique?

Pour faire ressortir le niveau de prise en charge holistique des survivant(e)s des VSBG, des transformations ont été apportées sur certaines variables pour les ramener dans un espace probabilisable: à titre d'illustration, le **Diagramme 1** à la droite fournit les résultats desdites transformations pour la prise en charge de 6747 survivantes. Sur la base des informations contenues dans ce diagramme, on peut s'apercevoir que la prise en charge holistique reste un objectif à atteindre.

La publication des données SGBV est de l'apanage du Ministère du genre, de la famille et de l'enfant. UNFPA a appuyé le MINIGEFAE pour la préparation des rapports relatifs aux données des VSBG collectées couvrant la période allant de janvier 2011 au premier semestre 2013 ; et, Son Excellence Madame la Ministre du genre, de la famille et de l'enfant a procédé à sa publication en octobre 2013. Néanmoins, il est nécessaire de faire remarquer que les données validées au niveau des provinces voire des districts sont directement utilisables par les acteurs de terrain.

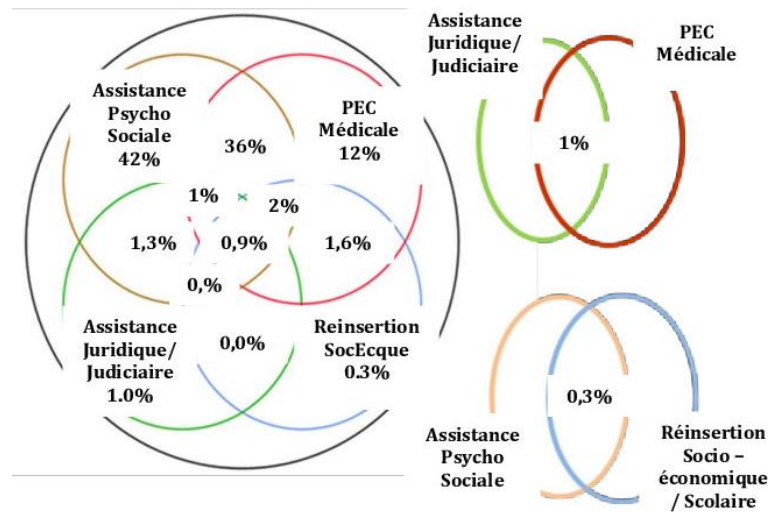


Diagramme 1. Prise en charge des survivant(e)s des VSBG en Ituri au 30 juin 2013 (n=6747) ©UNFPA

2.2.2 Programme « Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles au Nord Kivu » – UNFPA

Le but du programme UNFPA « Amélioration du système d'information sur les violences sexuelles au Nord Kivu » est d'améliorer le système d'information sur les violences sexuelles au Nord Kivu. De manière spécifique, le programme vise à mettre en place un système de collecte des données; assurer le stockage, le traitement et l'analyse des données sur les violences sexuelles ; et assurer la diffusion et le partage de l'information sur les violences sexuelles.

Résultats

Le programme d'UNFPA au Nord Kivu a réalisé de bons progrès pour consolider le système de cartographie et collecte des données sur les violences sexuelles. Les activités réalisées dans le cadre de ce projet se sont focalisées principalement sur le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, sur la validation, l'analyse et la publication des données des VSBG.

Tableau 2.2.2.1 : Les formations des partenaires sur les outils harmonisés de collecte des données

N°	Période	Nombre et type de bénéficiaires	Observations
1	Février 2012	40 points focaux des 6 territoires formés	Effectuée par UNFPA lors du lancement du projet
2	19 au 20 octobre	38 acteurs étatiques et de terrains de Walikale formés	Réalisées par CARITAS DEVELOPPEMENT
3	2 au 3 novembre 2012	80 prestataires médicaux, acteurs étatiques et membres des associations des communes de la Ville de Goma et des Territoires de Masisi et de Rurtshuru	Réalisées par CARITAS DEVELOPPEMENT

Afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, cinq formations ont été menées en 2012/2013 par l'UNFPA. Un total de 160 acteurs des 6 territoires de la province du Nord Kivu et de la ville de Goma ont bénéficié des formations sur la façon de remplir les outils harmonisés de collecte des données. Ces formations s'étalaient sur deux à trois jours durant lesquels les acteurs recevaient des notions diverses avec des exercices pratiques. Des exercices pratiques ont été conduits sur les contenus des modules développés et sur l'utilisation des outils harmonisés de collecte des données des VSBG. Les périodes de formation et les cibles atteints sont repris dans le **Tableau 2.2.2.1** ci-haut.

Un total de 7 acteurs dont 3 de terrain et 4 de la Division du genre de la famille et de l'enfant du Nord Kivu, ont été formés par le gestionnaire national de la base de données des VSBG intégrée au sein de l'équipe de coordination Data & Mapping. Toutes ces formations étaient directement suivies par l'installation d'une copie de la base des données des VSBG intégrée sur le système du partenaire de mise en œuvre du programme Data & Mapping.

Tableau 2.2.2.2 : Les formations des partenaires sur l'utilisation de la base des données des VSBG intégrée

N°	Période	Nombre et type de bénéficiaires	Observations
1	24 au 29 mars 2013	1 acteur étatique de la DIVIGENRE et 1 de terrain d'IMAWORLD	Nécessité de formation sur le reporting
2	19 au 25 mai 2013	3 acteurs étatiques de la DIVIGENRE et 2 de terrain de Hope In Action (HIA)	Nécessité de formation sur le reporting

Cette approche s'inscrit dans le processus de l'appropriation nationale, d'une part, de la collecte par les acteurs de terrain et, d'autre part, de la coordination de ladite opération par la partie étatique. En procédant ainsi, la coordination de la composante Data & Mapping (D&M) entend réduire le nombre de fiches de collecte en circulation au profit de la transmission des données par voie électronique. Les périodes de formation ainsi que les cibles atteints sont repris dans le **Tableau 2.2.2.2** qui ci-haut.

C'est sous le lead de la Division du genre, de la famille et de l'enfant que la validation des données est partagée avec les acteurs intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles au cours des réunions spéciales du groupe de travail regroupant toutes catégories d'acteurs (services étatiques, PNC, FARDC, ONG nationales et internationales, agences du système de Nations Unies, MONUSCO).

Tableau 2.2.2.3 : Les réunions de validation des données au Nord Kivu

N°	Date	Période couverte pour les données VSBG validées	Nombre de participants	Observations
1	24 juillet 2012	1 ^{er} semestre 2012	22 membres des ONGs nationales, internationales, agences des Nations Unies et structures étatiques	Groupe de travail D&M dans le cadre de la SNVBG
2	15 février 2013	2ieme semestre 2012	15 participants	
3	31 juillet 2013	1 ^{er} semestre 2013	15 participants	

Sur la base du plan d'analyse des données défini et mis en place dans le cadre du projet, après leur validation, les données encodées dans la base des données intégrée ont été chaque fois analysées. Ledit plan d'analyse tient compte des deux grandes catégories pré-identifiées des données des VSBG : (a) les données de prévention et de protection; et (b) les données de prise en charge des survivant(e)s des VSBG. Mais, à ce stade, il est nécessaire de faire remarquer que les besoins programmatiques ont quelquefois imposés aux analyses de combiner les informations relatives aux préventions et protection avec celles de survenue des incidents VSBG et de prise en charge des survivant(e)s.

La conscientisation des différentes couches sociales (autorités, leaders d'opinion, prestataires des services, jeunes, ect.) sur les méfaits des violences sexuelles et la nécessité de les éradiquer, est passée par des actions diversifiées (plaidoyer, sensibilisation, formation, ect.) menées par les intervenants. Des telles actions sont classées dans le volet prévention. L'analyse des données y relatives se fait en associant les thèmes abordés au cours des séances de sensibilisation, les méthodes utilisées lors des séances de sensibilisation et le public atteint lors des séances de sensibilisation effectuées. Au 30 juin 2013, les sensibilisations ont été effectuées dans les territoires du Nord Kivu, dont 3 en Beni, 3 en Lubero, 3 en Rutshuru, 25 en Masisi, et 90 en Goma, pour un total de 124 sensibilisations. Les thèmes de sensibilisation abordés lors des séances d'information sont techniques de prévention des violences sexuelles, techniques de sensibilisation, causes et conséquences des violences sexuelles, les VSGB et le contexte, Loi 2006, droit de l'homme et d'autres instruments légaux, le VIH, et la

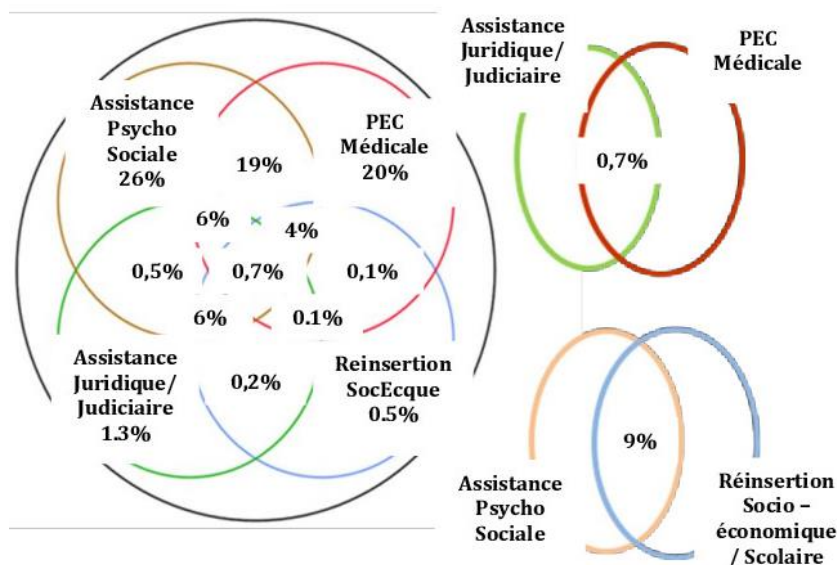


Diagramme 2. Prise en charge des survivant(e)s des VSBG au Nord Kivu au 30 juin 2013 (n=1840) ©UNFPA

Loi 2006, droit de l'homme et d'autres instruments légaux, le VIH, et la

stigmatisation. Les méthodes utilisés au cours des séances de sensibilisation sont le théâtre/sketch, les films et projections, les sessions ouvertes, et la porte à porte. Au total, 8322 participants ont contribué aux séances de sensibilisation, dont 143 en Beni, 330 en Lubero, 803 en Rutshuru, 674 en Masisi, et 6795 en Goma.

En vue de répondre à des questions sur la violence sexuelle, le plan d'analyse des données de prise en charge des survivant(e)s des VSBG a été défini et mis en place. Le **Diagramme 2** ci-haut fournit les résultats des dites transformations pour la prise en charge de 1840 survivantes et indique que la prise en charge holistique reste un objectif à atteindre.

Son Excellence Madame la Ministre du genre de la famille et de l'enfant a procédé à la publication en octobre 2013, des rapports relatifs aux données des VSBG collectées couvrant la période allant de janvier 2011 au premier semestre 2013.

2.2.3 Programme « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Haut Uélé, Bas Uélé et Tsopo) » – UNFPA

Le but du programme UNFPA « Amélioration du système d'information et de gestion des données sur les violences sexuelles en RDC (Haut Uélé, Bas Uélé et Tsopo) » vise à consolider le système de cartographie et collecte des données sur les violences sexuelles et répond à quatre objectifs de la composante « Data & Mapping » : (a) actualiser la mise à jour de la cartographie des interventions, des intervenants et des besoins non couverts ; (b) collecter, et analyser les données ; (c) améliorer la diffusion et le partage de l'information ; et (d) appuyer la coordination du groupe de travail « Data & Mapping », le suivi et l'évaluation des activités de la composante.

Résultats

Le programme d'UNFPA (Haut Uélé, Bas Uélé et Tsopo) a accompli les mêmes résultats que les programmes en Ituri et au Nord Kivu. Les districts des Haut et Bas Uélés ainsi que la ville de Kisangani, chef-lieu de la Province Orientale, sont trois entités administratives situées dans la Province Orientale au Nord Est de la RDC. Les activités principales sont le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, sur la validation, l'analyse et la publication des données des VSBG.

Le traitement, le stockage et l'analyse des données sur les violences sexuelles sont réalisés en 2013. En entendant la désignation par la partie étatique des agents qui seront chargés de la BDI à Kisangani, Le traitement des données collectées se faisait à Bunia.

Afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, cinq formations ont été menées en 2012/2013 par l'UNFPA. Hormis les formations en cascade organisées dans le cadre des missions de supervision, il s'est agi d'une série de formations déroulées en plusieurs étapes selon le calendrier d'activités arrêté de commun accord avec les trois partenaires retenus pour la mise en œuvre du programme Data & Mapping. Ces formations s'étalaient sur deux à trois jours durant lesquels les acteurs recevaient des notions VSBG, avec des exercices pratiques. En particulier, en Tsopo, 25 prestataires ont été formés par COOPEF à Kisangani (octobre 2012); en Bas Uélé, 64 prestataires ont été formés par COOPEF à Buta, Bambesa et Poko (novembre 2012), 180 par CARITAS Allemagne à Bondo, Aketi et Ango (décembre 2012) ; et en Haut Uélé 35 prestataires ont été formés par COOPEF à Nyangara (décembre 2012). Un total de 300 acteurs des territoires et communes de la ville de Kisangani et des districts des Haut et Bas Uélés ont bénéficié des formations sur la façon de remplir les outils harmonisés de collecte des données. Les périodes de formation et les cibles atteints sont repris dans le **Tableau 2.2.3.1** ci-dessous.

Tableau 2.2.3.1 : Les formations des partenaires sur les outils harmonisés de collecte des données

N°	Période	Nombre et type de bénéficiaires	Observations
1	26 au 27 juin 2012	33 points focaux de la ville de Kisangani et des Districts des Haut et Bas Uélés	Effectuée par UNFPA lors du lancement du projet à Kisangani
2	8 au 9 août 2012	40 acteurs issus des ONGs et des structures Étatiques des territoires	Formation réalisée à Dungu par COOPEF en concertation avec UNFPA
3	10 au 11 octobre 2012	37 acteurs issus des agences de système des Nations Unies, des ONGs et des structures Étatiques des territoires d'Aketi, Bondo, Buta, Bambesa et Poko	Formation réalisée à Buta par COOPEF en concertation avec UNFPA

Au 30 juin 2013, les sensibilisations ont été effectuées dans les territoires des districts des Haut et Bas Uélés ainsi que les communes de la ville de Kisangani, dont 3 en Bambesa, 6 en Buta, 7 en Faradje, pour un total de 16 sensibilisations. Les thèmes de sensibilisation abordés lors des séances d'information sont : les techniques de prévention des violences sexuelles, les techniques de sensibilisation, les causes et conséquences des violences sexuelles, les VSGB et le contexte, Loi 2006, droit de l'homme et d'autres instruments légaux, le VIH, et la stigmatisation. Les méthodes utilisés au cours des séances de sensibilisation sont le théâtre/sketch, les films et projections, les sessions ouvertes, et la porte à porte. Au total, 1542 participants ont contribué aux séances de sensibilisation, dont 36 en Bambesa, 1340 en Buta, et 166 en Faradje.

La validation des données est faite par les acteurs intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles au cours des réunions spéciales du groupe de travail, sous le lead de la Division du genre, de la famille et de l'enfant. Les membres du Groupe de travail regroupent des acteurs des services étatiques, PNC, FARDC, ONG nationales et internationales, Agences du système de nations unies, et MONUSCO. En 2013, un Groupe de travail a eu lieu le 26 février à Kisangani pour valider les données collectées de 2012 dans la Province Orientale. La validation était faite en présence de 42 acteurs clés de la Province Orientale dans la lutte contre les VSBG. En total, 10 réunions de coordination du Groupe de travail ont été organisées dont 6 de validation des fiches de collecte des données à Kisangani, et 1 réunion de validation des données de la Province Orientale à Kisangani. De plus, pour assurer la coordination des activités de collecte de données sur les violences sexuelles, 6 missions de terrain ont été organisées avec la participation des ONGs et des Services étatiques du genre, des affaires sociales et de la santé sous le lead de la Division du Genre (DIVIGENRE) à Kisangani.

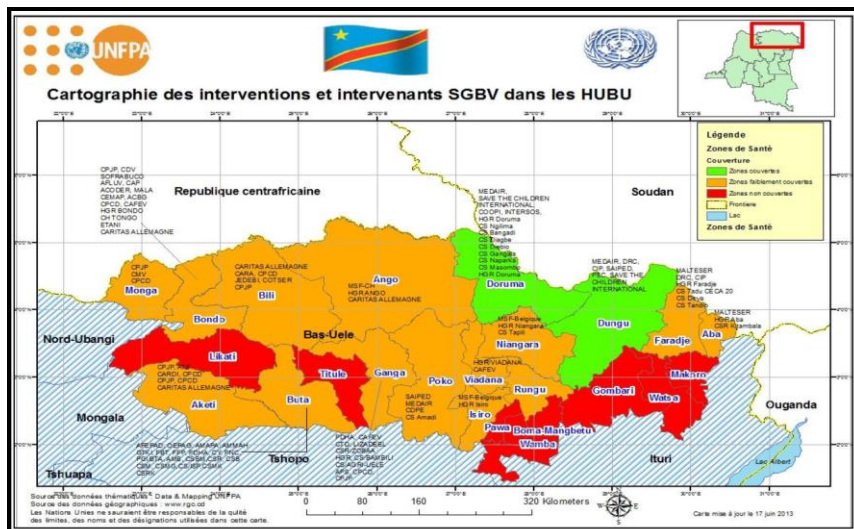


Figure 5. Cartographie des interventions et des intervenants SGBV dans les Haut et Bas Uélé au 30 juin 2013 ©UNFPA

La diffusion et le partage de l'information sur les violences sexuelles est effective. Les deux rapports annuels de 2012 et 2013 sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans les zones d'intervention ont été finalisé et publié. La publication du rapport synthèse d'activités produit par UNFPA sur l'ampleur des violences sexuelles en RDC (2010) et la prise en charge des survivant(e)s en 2011 a été faite par Son Excellence Mme la Ministre du Genre, Famille et Enfant. En

outre, un point de presse de Son Excellence Mme la Ministre du Genre, Famille et Enfant a été publié pour la publication des rapports 2012 et 2013.

En terme de bonnes pratiques, la responsabilisation de la DIVIGENRE Kisangani, en tant que partenaire principal de mise en œuvre du projet a contribué efficacement au renforcement de ses capacités de coordination, et, par voie de conséquence à l'appropriation nationale dudit projet. Les partenaires se sont appropriés et sont pleinement engagés dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Une stratégie de sortie a été mise en place pour pérenniser les activités du projet pendant six mois après la fin du projet. C'est ainsi qu'il est possible de continuer à avoir des données même après la clôture du projet.

Étant donné que la collecte des données au sein du système national mis en place par le MINIGFAE ne se fait qu'après documentation des cas ayant bénéficié des services de la part des acteurs de terrain, le nombre de cas rapportés est souvent inférieur à celui des cas identifiés et publiés par les partenaires humanitaires. Cette réalité est le résultat du fait que le système national de collecte des données sur les VSBG sous-tend une opération continue de collecte de routine différente d'une collecte circonstancielle basée sur les données événementielles, et organisée en cas de violences sexuelles perpétrés lors des attaques des groupes armés ou des éléments de l'armée régulière au sein de la communauté.

2.2.4 Programme «Renforcement de la Police Nationale Congolaise dans la lutte contre les violences sexuelles » – OIM

Le programme OIM «Renforcement de la Police Nationale Congolaise (PNC) dans la lutte contre les violences sexuelles» vise à renforcer les capacités opérationnelles et techniques de la PNC afin de leur permettre de lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre dans la Province Orientale et Nord Kivu.

Résultats

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'OIM a organisé une série d'activités de coordination avec les chefs de groupe de travail « Lutte contre les violences sexuelles », le ministère provincial du genre, les partenaires d'exécution; et des missions conjointes OIM, PNC, Réforme du Système de Sécurité (RSS), d'experts de la composante police de la MONUSCO (UNPOL), Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSR) qui ont lieu en 2012 comme travaux préparatoires de l'élaboration des modules de formation.

Du 6 au 8 novembre 2012, un atelier de validation du programme de formation sur les violences sexuelles et sujets connexes a été tenu à Kinshasa. Cet atelier a connu la participation des experts provinciaux de la police nationale, des ministères impliqués dans la réforme de la police, de la mission EUPOL, de la MONUSCO, de l'OIM, du Centre Carter, de l'UNICEF, de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), du Comité international de la Croix-Rouge, de la société civile de d'autres organisations nationales et internationales impliquées dans la formation de la police en RDC.



Photo 1. Les membres de l'Association des Mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP) de Kisangani ©IOM

Au courant du mois de janvier 2013,

une révision littéraire a été effectuée afin de garder la forme des modules avant la publication. Cinq manuels dont 14 modules avec des thèmes spécifiques ont été élaborés : (a) violences sexuelles (modules violences sexuelles, VIH-SIDA, genre) ; (b) droit pénal et procédure pénale (modules droit pénal général, droit pénal spécial, infractions des violences sexuelles, procédures pénal et techniques d'enquête en matière de violences sexuelles) ; (c) droits de l'homme et droit international humanitaire (modules droits de l'homme et droit international humanitaire) ; (d) droits et protection de l'enfant (modules droits de l'enfant et procédures applicables à l'enfant) ; et (e) police de proximité (modules police de proximité et code de déontologie).

Association des mamans civiles et épouses des policiers

Des associations féminines dénommées "Association des mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP)" sont constituées de 40 femmes chacune, dont 20 femmes civiles et 20 épouses des policiers et sont gérées par un comité mixte de gestion. Ses membres travaillent ensemble pour exercer des activités génératrices des recettes qui sont choisies par les membres eux-mêmes, selon les réalités de chaque site.

Les activités à réaliser dépendent de la réalité sociale et économique de chaque site et sont identifiées dans le respect de la rentabilité et de la pérennité. Par exemple :

- ✚ Site Mambasa : la boulangerie et la presse de l'huile de palme ;
- ✚ Site Dungu : restaurant et vente des vivres ;
- ✚ Site Kisangani : cafeteria et boulangerie ;
- ✚ Site Banalia : cafétéria et boulangerie ;

Ces activités contribueront à l'amélioration de la vie socioéconomique de membres des associations par l'accroissement des revenus familiales grâce aux recettes communes générées.

Entre janvier et avril 2013, trois sessions de formation ont été organisées au Centre de formation de l'Ituri (CFI) à l'intention des Officiers de la police judiciaire (OPJ) pour leur renforcement des capacités en matière des violences sexuelles et sujets connexes. La sélection des policiers a été particulièrement difficile à cause du niveau moyen des policiers convoqués au test de sélection. Sur 150 OPJ convoqués 118 ont été retenus et formés. Cette réduction dans le nombre est dû au changement intervenu dans les zones d'intervention et à la difficulté pour certains OPJ de se rendre dans le lieu de formation. A cela s'ajoute l'échec de certains candidats convoqués au test à cause du niveau trop bas par rapport au minimum requis pour l'admission aux cours. Les spécialistes ont

été déployés dans toutes la province, et non seulement dans les zones d'intervention, afin d'assurer une présence dans les plus grandes villes de la province du personnel qualifié à la matière. En outre 18 officiers de police judiciaire ont été formés sur les techniques de rédaction des procès verbaux d'enquêtes sur les violences sexuelles et la collecte des données relatives aux violences sexuelles.



Photo 2. Les membres de l'Association des Mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP) de Dungu ©IOM

La formation des OPJ a été une réelle opportunité de renforcement des capacités pour les agents de la PNC en générale et ceux de la Police spéciale pour la protection de l'enfant et de la femme (PSPEF) qui agissent en toute

connaissance de cause, avec une efficacité accrue et professionnalisme. La PSPEF est une unité spécialisée de la PNC qui s'occupe particulièrement de la prévention et de la protection des enfants et des femmes contre toute sorte de crime. Le renforcement de la coordination provinciale de la PSPE de Kisangani, a permis à la police provinciale de pouvoir construire sur les acquis du projet, à travers un déploiement des spécialistes tenant compte des zones les plus frappées par les violences sexuelles et au même temps de maintenir un contrôle à travers la centralisation des informations récoltées.

Huit spécialistes précédemment formés en lutte contre les violences sexuelles ont restitués par la suite les connaissances acquises à travers cinq séances de sensibilisation de 500 policiers sur la lutte contre les violences sexuelles dans les zones d'intervention.

Les capacités opérationnelles de la PNC dans la lutte contre les violences sexuelles et dans la capacité de réception des victimes ont été améliorées à travers la construction et équipement de bureaux spécialisés en Province Orientale. Un total de quatre infrastructures spécialisées ont été construites respectivement à Kisangani (coordination provinciale de 329 mètres carrés), Banalia (coordination territoriale de Banalia de 254.6 mètres carrés), Dungu (coordination territoriale de Dungu de 254.6 mètres carrés), Mambasa (coordination territoriale de Mambasa de 254.6 mètres carrés). En ajoute à cela les coordinations provinciales du Bas (Buta) et Haut Uélé (Isiro) qui ont été renforcées à travers une dotation en équipement. Les différentes unités comprennent des bureaux administratifs, des bureaux d'accueil et écoute pour les victimes, une section cachot et une salle de réunion. Toutes les salles ont été meublées et dotées d'un système d'énergie solaire et d'un système de récolte d'eau pluviales afin d'en assurer l'autonomie et l'entretien.

La crédibilité de la PNC et la confiance de la population vis-à-vis de celle-ci est rétablie grâce au renforcement des liens communautaires et de collaboration. Quatre cadres de concertation ont été renforcés à travers 49 réunions de coordination tenues dans le cadre de concertation des acteurs de lutte contre la violence sexuelle avec la participation des autorités territoriales, l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), la Direction général de Migration (DGM), la zone de santé, service du genre la PSPEF, la société civile, le représentant des affaires sociales, et des associations féminines. Ces réunions de coordination ont été facilitées par nos partenaires d'exécution sous la coordination des services du genre, de la famille et de l'enfant sur tous les sites. Le rapprochement communautaire entre la police et la population civile a été facilité dans les zones d'intervention à travers la constitution de quatre associations féminines, la mise en place de huit activités génératrices des revenus, dont 20 femmes civiles et 20 épouses des policiers établies à chaque site. Le statut et les règlements d'ordre intérieur de l'Association des mamans civiles et épouses des policiers (AMCEP) ont été élaborés. Sur tous les sites, la cohésion a été assurée par les activités génératrices de revenus (boulangerie, vente d'articles, restaurant, vente de livres, savonnerie artisanal, coupe couture) pour 160



Photo 3. Vente des articles divers à Mambasa ©IOM

femmes dont 60 femmes civiles et 80 épouses des policiers.

Les activités de sensibilisation de la population vis-à-vis le rôle protecteur de la police de répondre professionnellement aux cas de crimes de violences sexuelles ont été renforcés par 49 émissions de radio communautaire qui ont été diffusées, 300 spots éducatifs et des journées portes ouvertes. À l'issue de ces émissions, 700 appels téléphoniques et 1340 SMS ont été envoyés par le public. Un nombre estimé de 300.000 personnes était à l'écoute des émissions. Par ailleurs, 46 séances de sensibilisation ont été conduites dans des églises, quartiers, et marches pour un public estimé à 26.860 personnes, dont 4354 femmes, 1408 garçons et 1890 filles. Le nombre de bénéficiaires est plus élevé que prévu car les chaînes de radio sont populaires, et un grand nombre d'habitants vivent en Kisangani et peuvent être ciblés.

Pour compléter la sensibilisation de la population, trois journées portes ouvertes ont été organisées en septembre 2013 à Mambasa, Dungu et Banalia. Plus de 5000 personnes ont participé à ces journées qui ont été tenues en publique devant les nouveaux bâtiments de la PSPEF et qui ont été une réelle occasion pour la population civile d'engager dans un débat constructif avec les experts engagés dans la lutte contre la violence sexuelle. Des matériels de communication ont aussi été produits et distribués, dont 360 t-shirts, 124.000 dépliants et 200 gilets.

2.2.5 Programme «Évaluation Externe de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans la zone STAREC » – ONU Femmes

Le but du programme ONU Femmes «Évaluation Externe de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (SNVBG) dans la zone STAREC » est d'organiser une évaluation externe pour mesurer la performance des mécanismes de mise en œuvre et notamment des cinq piliers de SNVBG, ainsi que l'impact des programmes financés à travers le fond SRFF, de 2009 à 2011, sous le leadership du Ministère du Genre et l'Unité de Violence Sexuelle de la MONUSCO.

Résultats

Un rapport final sur l'évaluation de la SNVBG en RDC pendant la période 2009-2011 est maintenant publié. La période 2009-2011 correspond au premier plan d'action qui fait l'objet de l'évaluation finale. L'ONU Femmes, en tant qu'agence indépendante n'ayant pas participé à la mise en œuvre de la SNVBG, a été désignée pour appuyer le MINGEFAE afin d'apporter une réponse aux deux principales questions soulevées. Il s'agit concrètement d'assurer l'organisation d'une évaluation externe en complément à la revue de novembre 2011, et de présenter un projet de planification intégrant un plan de communication pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et suivi-évaluation de la SNVBG.

Une revue à mi-parcours de novembre 2011 a fait le point sur les réalisations au niveau de chaque composante de la Stratégie, ce qui a permis d'apprécier le niveau d'avancement de sa mise en œuvre. Toutefois, aucune recommandation n'a été formulée, ce qui semble expliquer le choix du terme « revue » plutôt que celui d'« évaluation ». En revanche, quelques préoccupations qui nécessitaient l'attention et une concertation des partenaires pour plus d'impact de la Stratégie ont été identifiées. Il s'agit de : (i) la consolidation des outils standardisés selon une approche participative devant aboutir à un cadre de suivi-évaluation adaptable selon les besoins ; (ii) la définition d'une « Baseline » pour la planification des programmes futurs pour la période 2012-2014; (iii) l'établissement d'un système de suivi-évaluation avec identification de responsabilités de chaque partenaire ; (iv) l'engagement des concertations entre les niveaux provinciales et nationales pour la révision des résultats et la facilitation de révisions des activités ainsi que des indicateurs ; (v) la multiplication des missions de suivi-évaluation entre les composantes pour une meilleure transversalité ; (vi) le développement d'un feedback

entre les partenaires sur le terrain et la coordination en vue d'une meilleure communication ; et (vii) la réalisation d'une évaluation externe en vue d'apprécier la performance de la mise en œuvre des programmes et de faciliter la planification 2012 -2014.

Les approches participatives et genre ont été au centre de la méthodologie de l'évaluation. C'est ainsi que la collecte des données a impliqué la participation de plus de deux cents (200) personnes à travers des entretiens individuels et des focus groups discussion. Après une série d'interviews obtenues auprès des administrations centrales à Kinshasa, les acteurs de terrain parmi lesquels des représentants d'organisations de société civile, ont été sollicités à l'Est, précisément à Goma, Bukavu, et Bunia. Les données primaires tirées de ces entretiens ont été complétées et triangulées avec des informations secondaires issues de l'étude documentaire. L'évaluation a été faite tel que recommandé par les termes de référence, sur la base des critères de performance classiques, à savoir : la pertinence ; la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité et dans une certaine mesure l'efficacité, au regard des attentes des termes de référence relatives à l'identification des besoins et à la mobilisation des fonds.

Le rapport complet et ces recommandations peuvent être trouvés sur the site GATEWAY à <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00084363>

2.3 Principaux défis

Par ailleurs, les activités des projets de 2013 se heurtent aux contraintes sécuritaires dictées par la persistance des conflits armés dans les zones géographiques non encore entièrement pacifiées. Pour UNFPA, la collecte des données sur la violence sexuelle a eu beaucoup de défis. La grande majorité des cas de VSBG commis dans ces zones ne bénéficient pas de services adéquats et ne sont donc pas rapportés. Aux contraintes sécuritaires s'ajoute le caractère bénévole de la participation des acteurs de terrain à la collecte des données au sein du système national, qui réduit considérablement le nombre de cas rapportés par les acteurs et dévalue ainsi l'ampleur des VSBG dans la province. En outre, s'il est fourni avec plus de ressources, les organisations participantes auraient eu un impact beaucoup plus grand en couvrant les zones géographiques plus vastes et beaucoup plus de nombre de bénéficiaires. L'OIM a connu une suspension des activités de programme en raison d'une insurrection armée dans les territoires d'Irumu et Mambasa durant novembre 2012 et janvier 2013, qui a été suivi d'une demande d'extension sans coût jusqu'au 30 septembre 2013. Au même titre, les activités de construction ont été retardés jusqu'au mois de février 2013.

3 Sommaire des résultats 2010-2013 par domaine prioritaire d'intervention

La section suivante présente un résumé des activités principales de l'ensemble des treize projets mise en œuvre par dix Organisations participantes durant les quatre années d'opération. Cette section provient des rapports annuels soumis par chaque Organisation participante au MPTF Office à la fin 2013. Les résultats sont présentés selon les deux domaines prioritaires d'intervention actuellement financés, à savoir : le retour et la réintégration des déplacés internes et la lutte contre les violences sexuelles.

3.1 Le domaine prioritaire d'intervention : Retour et réintégration des déplacés internes

Le programme du SRFF au sein du domaine prioritaire d'intervention « Retour, réintégration et relance socio-économique » a contribué à l'atténuation des conflits et à la promotion de la coexistence pacifique. De 2010 à 2013, un projet sous ce pilier a été réalisé et finalisé. Le projet de Relèvement et de Relance Économique du FAO/PNUD dans la Province du Maniema, proposé pour appuyer des zones spécifiques dans lesquelles il semblait possible d'offrir des perspectives alternatives aux groupes à risques, actuellement sans perspectives (jeunes, personnes déplacées, ex-combattants, femmes, etc.) a contribué à favoriser la réintégration économique et sociale de 5500 ménages des territoires de Kailo, Kibombo, Kasongo et Pangi, par le renforcement des services techniques étatiques, la relance de la production agricole, la création des emplois et la promotion de la cohésion sociale.

En matière de renforcement des capacités des services techniques de l'État à fournir l'appui technique et à favoriser la dynamique communautaire, le projet FAO/PNUD a procédé par la formation, l'équipement et la mobilisation du personnel des Ministères du Plan, de l'Agriculture, du Développement rural, et du Genre pour des appuis de qualité aux populations rurales. Les techniciens du Développement rural ont été dotés de connaissances et pratiques sur les techniques d'animation et de communication, la structuration, l'organisation, le fonctionnement et la gestion administrative et financière d'une Organisations paysannes, l'initiation aux Activités génératrices des revenus, ainsi que les notions de protection de l'environnement. En outre, vingt agents de l'IPAPEL et 19 agents de l'IPDRAL ont été recyclés, formés et équipés avec 5 motos DT 125, et 33 vélos et encadrent les Organisations paysannes.

La cohésion sociale a été renforcée au travers des 28 Champs école paysanne (CEP) et Organisations paysannes, véritables cadres d'échanges entre les paysans sur les problèmes de leur milieu. 5500 ménages ont été structurés en 220 Groupements paysans (GP) et 28 Organisations paysannes qui ont été renforcés après un diagnostic organisationnel. 5962 ménages, organisés autour de 220 Association villageoises d'épargne et de crédits, ont initié des activités de petit commerce et renforcé leurs activités agricoles traditionnelles grâce à la mobilisation 119.361.800 Francs congolais d'épargne et l'octroi de 9549 crédits d'une valeur totale 260.391.780 Francs congolais. 34 unités de transformation ont été mises à la disposition des Organisations paysannes pour réduire la pénibilité du travail des femmes et augmenter la valeur marchande des produits agricoles.

Pour appuyer l'amélioration de la production agricole, 27.500 outils aratoires de qualité, 165 tonnes de semences vivrières ont été distribuées aux 5500 ménages vulnérables : 4830 tonnes dont 279 de semences et 4551 de vivres ont été produites par les ménages bénéficiaires en trois saisons culturales.

3.2 Le domaine prioritaire d'intervention : Lutte contre les violences sexuelles

Les programmes du SRFF au sein du domaine prioritaire d'intervention « Lutte contre les violences sexuelles » contribuent à la mise en œuvre de la « Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SNVBG) », qui a été adoptée en septembre 2009 par le MINIGFAE et s'inscrivent dans le cadre du programme STAREC. La période 2009-2011 correspond au premier plan d'action. De 2010 à 2013, 12 projets sous ce volet ont été réalisés et finalisés.

En 2011, le programme conjoint UNESCO et UNHCR a installé deux équipes de recherche - un à l'Université de Goma et l'autre à l'Université de Kinshasa. La formation des chercheurs a été effectuée pour huit participants issus de l'Université de Goma. Les capacités d'analyse de huit chercheurs de l'Université de Goma et de 22 enquêteurs des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire de Walikale, Kichanga et Rutshuru ont été renforcées sur les thèmes liés au contexte, aux causes, ainsi qu'aux perceptions et aux motivations des violences. Un document synthèse des résultats de la recherche a été produit.

Six projets ont été clôturés en 2012. Le programme d'UNICEF « Contribuer à créer et améliorer l'accessibilité aux services et l'assistance multisectorielle (AMS) pour les survivantes de violence sexuelle et du genre (Nord Kivu) » a aidé 4210 survivants à obtenir une prise en charge médicale, dont 53 pour cent (2297) dans les 72 heures de l'incident. En plus, 7600 survivants, dont 2515 enfants, ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial. 103 survivants de violences sexuelles ont bénéficié d'une chirurgie réparatrice des fistules vesico-recto-vaginales. En outre, le projet d'UNICEF a aidé 285 survivants des violences sexuelles à obtenir des conseils juridiques, dont 185 enfants. UNICEF à travers ses partenaires du Nord Kivu a facilité la réinsertion socioéconomique, scolaire et professionnelle de 1099 survivants des violences sexuelles.

Le programme « Contribuer à créer et améliorer l'accessibilité aux services et l'assistance multisectorielle (AMS) pour les survivantes de violence sexuelle et du genre (Sud Kivu et Ituri) » d'UNICEF, d'UNFPA et les partenaires de mise en œuvre a réussi à apporter un soutien psychosocial à 5395 survivants, dont 2648 enfants. En total, 2705 survivants (dont 1428 enfants) ont été pris en charge médicalement, 929 survivants (dont 791 enfants) ont été soignés dans moins de 72 heures, et 51 cas de fistules ont été réparés. Outre, 18 structures (centres de santé, maisons d'écoute, un centre femmes, famille et enfant à Mahagi, et cinq carrefours dans cinq localités) ont été installées. Au total, 30 cas de SGBV ont été référés en justice, 266 survivants ont été réinsérés sur le plan économique, et 501 enfants ont été réinsérés à l'école. Au niveau national, le programme conjoint a contribué à consolider la coordination de l'AMS. Plus de 800 acteurs clés, dont 200 au niveau national et 600 au niveau provincial, ont été informés sur le protocole AMS et ont été directement informés sur son contenu pour une prise en charge de qualité des survivants

Le programme UNFPA « Réduction de l'ampleur des violences sexuelles au Sud Kivu et en Ituri » vise à la réduction des cas des violences sexuelles perpétrés par les FARDC au Sud Kivu et en Ituri. Cent officiers ont été formés comme formateurs, dont 50 officiers et sous-officiers formés au Sud Kivu, 25 en Ituri, et 25 à Kisangani dans la Province Orientale – en effet, ils sont des sensibilisateurs des hommes de troupe sur les violences sexuelles, le droit international humanitaire, et le code de conduite des FARDC. Le déploiement des officiers et sous-officiers formés a permis de sensibiliser près des 6000 hommes de troupe alors que la cible du projet est de 2000 hommes de troupe.

Le programme conjoint UNOPS et PNUD, en partenariat avec le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), « Renforcement des capacités en matière de lutte contre l'impunité des violences

sexuelles» est un projet du Ministère de la justice et droit humains de la RDC. Le BCNUDH a exécuté plusieurs activités de vulgarisation du droit. Une campagne de sensibilisation a eu lieu pour mieux informer les communautés sur leurs droits et de les encourager à mener des actions en justice par rapport aux violences sexuelles. Soixante spots relatifs à la prohibition des violences sexuelles ont été réalisés par le BCNUDH. Un nombre total de 800 gilets de sensibilisation, 2000 brochures d'orientation et d'information « Que faire après un viol ? » et 2600 exemplaires des lois sur les violences sexuelles ont été produits et distribués. Cinq boutiques de droit ont été installées et ont assuré des consultations juridiques gratuites au Sud Kivu et en Ituri. En total, 1022 consultations ont été globalement réalisées avec les victimes de violence sexuelle. Au total, 117 victimes de violence sexuelle ont bénéficié de l'assistance judiciaire gratuite.

Le programme d'UNHCR et d'UNESCO « Prévention et protection des violences sexuelles » a créé une campagne de sensibilisation qui avait pour objectif la lutte contre les violences sexuelles auprès des communautés. Vingt activités de sensibilisation sur les violences sexuelles ont été réalisées en vue de pousser les populations civiles à mettre en place leurs mécanismes de prévention et protection contre les violences sexuelles, dont 3051 personnes touchées. En outre, 110 projections, atteignant 111.900 personnes ont été présentés. Cent séances de sensibilisation ont été organisées à travers le théâtre pour le développement menées par les enfants de clubs. Un système de mentorat regroupant 100 filles a été mis en place pour faciliter la prévention des violences sexuelles dont la majorité des filles sont victimes. Dix émissions radios diffusées sur l'existence et l'importance des services disponibles ainsi que le contenu de la loi 2006. En plus, 9000 affiches de sensibilisation aux violences basées sur le genre et sur les violences sexuelles ont été installées et on estime que 400.000 personnes au Nord Kivu ont pu voir ces affiches.

Le programme d'UNHCR en Ituri du même titre a aussi mené une gamme complète d'activités de sensibilisation. Le programme UNHCR a sensibilisé 70 pour cent des membres des communautés ciblées à travers des séances réalisées par les comités de vigilances. En outre, des activités d'information/sensibilisation de proximité et de masse ont été organisées, notamment dix séances de mobilisation sociale, 58 activités théâtrales, 21 journées communautaires et 26 projections cinémas mobile. Au total, 220 émissions radios ont été diffusées à travers six radios communautaires des zones ciblées par le projet. Ces émissions ont été produites en fonction des problèmes récurrents de violence sexuelle dans leur milieu. On constate un accroissement de l'implication positive du public. Pendant le programme, les écoles ont été fortement impliquées dans la lutte contre les violences sexuelles. Sur les 20 écoles prévues, 72 écoles ont effectivement participé aux activités. Les élèves et enseignants ont été formés, des mesures de prévention contre les violences sexuelles dans les écoles ont été établies, et des points focaux de lutte contre les SGBV désignés. Durant la période d'opération, le projet a établie et appuyé 25 comités de vigilances (structures communautaires de lutte contre les violences sexuelles), constitué chacun de 12 membres dans les localités importantes avec un besoin accru de lutte contre les violences sexuelles.

Cinq projets ont été clôturés en 2013. L'UNFPA a installé trois programmes semblables in Ituri, Nord Kivu, et dans la Province Orientale. Les activités saillantes ont été organisées et réalisées, parmi elles, on peut citer l'appui apporté à la partie nationale dans la coordination des activités de collecte des données sur les violences sexuelles et celles basées sur le genre en général. Trois manuels des procédures de collecte des données des VSBG ont été publiés dans chaque région et les résultats d'analyse des données ont été diffusés par le MINIGEFAE. Afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des partenaires et des acteurs de terrain, cinq formations ont été mené en 2012/2013 par l'UNFPA. Un total de 160 acteurs au Nord Kivu, 118 en Ituri, et 304 en Haut Uélé, Bas Uélé et Tsopo ont bénéficié des formations sur la façon de remplir les outils harmonisés de collecte des données. Afin d'assurer la diffusion des rapports et briefing notes, sur les violences sexuelles à différents niveaux,

des notes de présentation des données ont été partagé avec les membres de tous les groupes de travail dans chaque région. La validation des données est toujours faite par les acteurs intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles au cours des réunions spéciales du Groupe de travail regroupant toutes catégories d'acteurs (services étatiques, PNC, FARDC, ONG nationales et internationales, agences du système de Nations Unies, MONUSCO).

Le programme ONU Femmes « Évaluation externe de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre dans la zone STAREC » a publié une évaluation finale qui a mesuré la performance des mécanismes de mise en œuvre et notamment des cinq piliers de la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que l'impact des programmes financés à travers le fond SRRF, de 2009 à 2011. La période 2009-2011 correspond au premier plan d'action.

Le programme OIM «Renforcement de la Police Nationale Congolaise (PNC) dans la lutte contre les violences sexuelles» vise à renforcer les capacités opérationnelles et techniques de la PNC afin de leur permettre de lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre dans la Province Orientale et Nord Kivu. Un groupe de 34 officiers de police judiciaire a été formé au Centre de formation de la PNC à Bunia et 14 modules de formation ont été produits et distribués. En 2013, les capacités des agents de la Police Nationale Congolaise de répondre professionnellement aux cas de crimes de violences sexuelles ont été renforcées à travers trois sessions de formation, dont 118 officiers ont été formés. En outre, 18 officiers de police judiciaire ont été formés sur les techniques de rédaction des procès-verbaux d'enquêtes sur les violences sexuelles et la collecte des données relatives aux violences sexuelles. Huit spécialistes en matière de la lutte contre les violences sexuelles et de genre ont organisé cinq séances de sensibilisation et 330 policiers ont été sensibilisés. Les activités de sensibilisation de la population vis-à-vis le rôle protecteur de la police de répondre professionnellement aux cas de crimes de violences sexuelles ont été renforcés par 49 émissions de radio communautaire qui ont été diffusées, 300 spots éducatifs et des journées portes ouvertes. Un nombre estimé de 300.000 personnes était à l'écoute des émissions. Par ailleurs, 46 séances de sensibilisation ont été conduites dans des églises, quartiers, et marchés pour un public estimé à 26.860 personnes.

Ces projets constituent un ensemble cohérent d'interventions qui favorisera le retour de la paix et sa consolidation à l'Est de la RDC, couvrant les régions les plus touchées et, le plus important, les populations les plus vulnérables. L'ONU a l'intention de faire fond sur ces réalisations, avec les partenaires nationaux et de poursuivre la mise en œuvre des projets en 2014. Le rapport pré final rend compte des réalisations des Organisations participantes et des enseignements tirés de l'expérience au cours des quatre dernières années, ainsi que de la façon dont l'ONU entend les mettre à profit pour renforcer son efficacité.

3.3 Principaux défis

Un des plus grands défis en 2011 était l'insécurité et l'isolement de certaines zones qui demeurent les principaux obstacles pour mener des activités préventives et fournir en temps opportun une aide efficace aux victimes de la violence sexuelle. En 2012, les affrontements à répétition avec des allégations d'incidents de viol massifs ont influé négativement sur le bon déroulement des projets SRRF tant en terme de la planification que d'accès à la prise en charge des survivants. En 2012 et 2013, le retard connu par plusieurs projets SRRF s'était expliqué à la fois la situation politique générale de la RDC, dans la fièvre des élections présidentielles et législatives ainsi que par la situation sécuritaire. En outre, et en général, les défis majeurs sont restés dû au manque d'énergie électrique des sites ciblés.

Un autre problème rencontré a été le manque de financement et le retard dans la mobilisation des ressources, ce qui a signifié que la couverture des programmes du Fonds ne correspondait pas toujours pleinement aux besoins. Les résultats apparaissent mitigés en raison tout d'abord du retard pris dans la mise en œuvre du mécanisme de coordination et qui a donné lieu au démarrage tardif des activités de plusieurs projets. Ensuite, les difficultés à atteindre certaines zones pourtant prioritaires et des mécanismes de décaissement complexes (procédures compliquées et longue durée d'octroi des allocations) ont aussi ralenti un bon nombre d'activités des organisations participantes.

4 Sommaire financier

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du SRFF. Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et fournit des données financières sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets financés par le SRFF. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/CVF00>

4.1 Sources, utilisations, et le solde des fonds

Au 31 décembre 2013, quatre contributeurs ont déposé 21,8 millions de dollars et 276.665 milliers de dollars d'intérêts ont été perçus, ce qui porte le montant cumulé des fonds à 22,1 millions de dollars.

Tableau 4.1 : Aperçu de la situation financière au 31 décembre 2013 (en dollars)*

	Années précédentes jusqu'au 31 décembre 2012	Année en cours janvier à décembre 2013	Total
Sources des fonds			
Contributions brutes	5.072.000	-	21.838.781
Revenu des intérêts et de placements perçus par le fonds	34.725	19.116	276.665
Revenu des intérêts reçus des Organisations participantes	13.291	236	13.527
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
Total : Sources des fonds	5.120.016	19.352	22.128.973
Utilisation des fonds			
Transfert aux Organisations participantes	4.657.263	-	16.747.560
Remboursements reçus des Organisations participantes	(27.093)	(18.914)	(46,007)
Montant net financé aux Organisations participantes	4.630.170	(18.914)	16.701.553
Frais de l'Agent administratif	50.720	-	218.388
Coûts directs (Comité de pilotage, Secrétariat...etc.)	-	-	-
Frais bancaires	275	418	1.267
Autres dépenses	-	-	-
Total : Utilisation des fonds	4.681.165	(18.496)	16.921.208
Variation du solde des fonds disponibles auprès de l'Agent administratif	438.851	37.848	5.207.766
Solde d'ouverture du fonds (1 ^{er} janvier)	4.731.066	5.169.917	-
Solde de clôture du fonds (31 décembre)	5.169.917	5.207.766	5.207.766
Montant net financé aux Organisations participantes	4.630.170	(18.914)	16.701.553
Dépenses des Organisations participantes	6.836.246	3.574.512	16.338.244
Solde des fonds auprès des Organisations participantes			363.309

* Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.

Le **Tableau 4.1** fournit un aperçu global des sources, des utilisations et du solde des fonds du SRFF au 31 décembre 2013. 16,7 millions de dollars ont été transférés à dix Organisations participantes dont 16,3 millions de dollars ont été déclarés en dépenses. Les frais de l'Agent administratif ont été facturés au taux approuvé de un pour cent (1%) des dépôts et s'élèvent à 218.388 milliers de dollars.

4.2 Les contributions des partenaires

Le SRFF est financé par quatre bailleurs de fonds qui ont signé l'Arrangement administratif standard (SAA), à savoir la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Au 31 décembre 2012, le Fonds a reçu 21,8 millions de dollars en contributions. Le **Tableau 4.2** fournit des informations sur les contributions versées par l'ensemble des contributeurs au fonds au 31 décembre 2013.

Au total, la plus grande contribution au SRFF a été faite par la Belgique (13.284.500 millions de dollars), suivie de la Suède (3.989.100 millions de dollars), les Pays-Bas (2.647.059 millions de dollars) et la Norvège (1.918.122 millions de dollars).

Tableau 4.2 : Dépôts des contributeurs au 31 décembre 2013 (en dollars)

Contributeurs	Années précédentes jusqu'au 31 décembre 2012	Année en cours janvier à décembre 2013	Total
La Belgique	13.284.500	-	13.284.500
Les Pays-Bas	2.647.059	-	2.647.059
La Norvège	1.918.122	-	1.918.122
L'Agence suédoise de coopération internationale au développement	3.989.100	-	3.989.100
Grand Total	21.838.781	-	21.838.781

4.3 Intérêts perçus

Outre les contributions des donateurs, le SRFF reçoit également des fonds de l'intérêt perçu sur le revenu. Les intérêts sont perçus de deux manières : (a) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « intérêts perçus par le fonds ») ; et (b) sur le solde des fonds détenus par les organisations participantes (les « intérêts perçus par les organisations ») lorsque leurs règlement financier et règles de gestion financière autorisent le reversement d'intérêts à l'Agent administratif. Au 31 décembre 2013, les intérêts perçus par le fonds s'élèvent à 276.655 milliers de dollars et les intérêts perçus par les Organisations participantes s'élèvent à 13.527 milliers de dollars, soit un montant cumulé d'intérêts perçus de 290.192 milliers de dollars (**Tableau 4.3**).

Table 4.3. Sources des intérêts et placements perçus, au 31 décembre 2013 (en dollars)

Intérêts	Années précédentes jusqu'au 31 décembre 2012	Année en cours janvier à décembre 2013	Total
Agent administratif			
Intérêts perçus par le fonds et placement perçu	257.549	19.116	276.665
Total: Intérêts perçus par le fonds	257.549	19.116	276.665
Organisations participantes			
PNUD	13.291		13.291
UNESCO		236	236
Total: Intérêts perçus par les organisations	13.291	236	13.527
Total	270.840	19.352	290.192

4.4 Transfert de fonds

Les fonds sont transférés aux Organisations participantes dans le but global d'améliorer la cohérence des activités de stabilisation et les transferts sont faits à partir de deux domaines prioritaires d'intervention (retour et réintégration des déplacés internes, et la lutte contre les violences sexuelles), en ligne avec le STAREC et l'ISSSS.

4.4.1 Transfert aux Organisations participantes

Douze Organisations participantes ont signé le mémorandum d'entente du SRFf depuis sa création en septembre 2009 et dix Organisations participantes ont été financées. Au 31 décembre 2013, l'Agent administratif a transféré 16,7 millions de dollars aux dix Organisation participantes.

Tableau 4.4.1 : Transfert, remboursement, et montant net financé par Organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars)

Organisation participante	Années précédentes jusqu'au 31 décembre 2012			Année en cours janvier à décembre 2013			Total		
	Transfert	Remboursement	Montant net financé	Transfert	Remboursement	Montant net financé	Transfert	Remboursement	Montant net financé
FAO	2.003.254		2.003.254				2.003.254		2.003.254
OIM	1.500.000		1.500.000				1.500.000		1.500.000
NGO/PNUD	760.000		760.000				760.000		760.000
PNUD	1.945.955		1.945.955				1.945.955		1.945.955
UNESCO	115.000		115.000		(14.601)	(14.601)	115.000	(14.601)	100.399
UNFPA	2.582.350	(27.093)	2.555.257				2.582.350	(27.093)	2.555.257
UNHCR	2.245.024		2.245.024				2.245.024		2.245.024
UNICEF	4.569.877		4.569.877		(4.313)	(4.313)	4.569.877	(4.313)	4.565.564
UNOPS	928.837		928.837				928.837		928.837
ONU Femmes	97.263		97.263				97.263		97.263
Total	16.747.560	(27.093)	16.720.467		(18.914)	(18.914)	16.747.560	(46.007)	16.701.553

Le **Tableau 4.4.1** ci-haut fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque Organisation participante.

4.5 Dépenses et taux d'exécution financier

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2013 ont été communiquées par le siège des Organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

4.5.1 Les dépenses déclarées par les Organisations participantes

Comme l'indique le **Tableau 4.5.1** ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à 16,7 millions de dollars et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à 16,3 millions de dollars. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de 97,8 pour cent.

Tableau 4.5.1 : Montant net financé et dépenses déclarées et taux d'exécution financier par Organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars)

Organisation participante	Montant approuvé	Montant net financé	Dépenses			Taux d'exécution (%)
			Années précédentes jusqu'au 31 décembre 2012	Année en cours janvier à décembre 2013	Total	
FAO	2.003.254	2.003.254	1.225.879	743.475	1.969.354	98,31
IOM	1.500.000	1.500.000	463.217	1.036.783	1.500.000	100,00
NGO/UNDP	760.000	760.000	261.886	389.622	651.508	85,72
UNDP	1.945.955	1.945.955	585.555	1.188.795	1.774.350	91,18
UNESCO	115.000	100.399	102.062	(1.663)	100.399	100,00
UNFPA	2.582.350	2.555.257	2.356.746	194.915	2.551.661	99,86
UNHCR	2.245.024	2.245.024	2.245.024		2.245.024	100,00
UNICEF	4.569.877	4.565.564	4.558.140	(2.176)	4.555.964	99,79
UNOPS	928.837	928.837	891.130	1.591	892.721	96,11
UNWOMEN	97.263	97.263	74.094	23.169	97.263	100,00
Grand Total	16.747.560	16.701.553	12.763.732	3.574.511	16.338.244	97,82

Les Organisations participantes possédant les trios taux d'exécution les plus élevés sont OIM, UNESCO et UNHCR.

4.5.2 Dépenses par projet

Les montants nets financés, les dépenses déclarées et les taux d'exécution financiers sont présentées dans le **Tableau 4.5.2**.

À date, le projet avec le financement le plus élevé est « Relèvement et relance économique dans Maniema » du PNUD et FAO, suivie par le programme d'UNICEF/UNFPA « Contribuer à créer et améliorer l'accessibilité aux services (Sud Kivu et en Ituri) » et d'OIM « Renforcement de la Police Nationale Congolaise dans la lutte contre les violences sexuelles ». Au 31 décembre 2013, la quasi-totalité des projets a atteint le seuil des 100% en termes de décaissement. Seules certaines activités résiduelles seront mise en œuvre en 2014. Les projets seront clôturés opérationnellement et financièrement à partir de 2014.

Table 4.5.2: Dépenses par projet et domaine prioritaire au 31 décembre 2013 (en dollars)

Domaine prioritaire d'intervention N°, titre du projet		Organisation participante	Montant net approuvé	Montant net financé	Dépenses totales	Taux d'exécution %
Retour et réintégration des déplacés internes						
00079481	SRFF-C1-01-R&R/PNUD/FAO	FAO	2.003.254	2.003.254	1.969.354	98,31
00079481	SRFF-C1-01-R&R/PNUD/FAO	PNUD	1.945.955	1.945.955	1.774.350	91,18
Retour et réintégration des déplacés internes: Total			3.949.209	3.949.209	3.743.704	94,80

Lutte contre les violences sexuelles						
00075792	SRFFD1-01SEX VIOL/OHCHR-UNOPS	UNOPS	928.837	928.837	892.721	96,11
00075797	SRFF D1-02 SEX VIOL/UNHCR Prot	UNHCR	760.024	760.024	760.024	100,00
00075798	SRFF D1-03SEXVIOL/UNICEF/UNFPA	UNFPA	292.296	265.313	265.313	100,00
00075798	SRFF D1-03SEXVIOL/UNICEF/UNFPA	UNICEF	1.969.877	1.965.564	1.965.564	100,00
00075800	SRFF D1-04 SEX VIOL/UNFPA Amel	UNFPA	500.000	499.889	499.889	100,00
00075801	SRFF D1-05 SEX VIOL/UNFPA Rédu	UNFPA	790.054	790.054	790.054	100,00
00079719	SRFF D1-06 SEXVIOL/UNFPA/SIG/N	UNFPA	500.000	500.000	498.992	99,80
00079744	SRFF D1-07SEXVIOL/UNICEF/REPON	UNICEF	1.250.000	1.250.000	1.251.501	100,12
00079745	SRFF D1-08/UNHCR/UNESCO/PROTEC	UNESCO	115.000	100.399	100.399	100,00
00079745	SRFF D1-08/UNHCR/UNESCO/PROTEC	UNHCR	1.035.000	1.035.000	1.035.000	100,00
00081183	SRFF D1-09 SEXVIOL/UNICEF/Assi	UNICEF	1.350.000	1.350.000	1.338.899	99,18
00081184	SRFF D1-10SXVIOL/UNFPA/DataMap	UNFPA	100.000	100.000	99.661	99,66
00081185	SRFF D1-11 SEX VIOL/UNFPA/Amel	UNFPA	400.000	400.000	397.751	99,44
00081186	SRFF D1 SEXVIOL/UNHCR/Potectio	UNHCR	450.000	450.000	450.000	100,00
00082450	SRFF D1-12SxVIOL/PNUD/IMPUNITE	NGO/PNUD	760.000	760.000	651.508	85,72
00082451	SRFF D1-13 SxVIOL/OIM/SRR	OIM	1.500.000	1.500.000	1.500.000	100,00
00084363	SRFF D1-15 SEXVIOL/ONU Femmes/Eva	ONU Femmes	97.263	97.263	97.263	100,00
Lutte contre les violences sexuelles: Total			12.798.351	12.752.344	12.594.540	98,76

Total			16.747.560	16.701.553	16.338.244	97,82
--------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------

5 Transparence et responsabilité

Le Bureau des fonds multipartenaires continue à fournir des informations sur GATEWAY (<http://mptf.undp.org>) – une plateforme de partage des connaissances offrant en temps réel les données - l'information financière du système de comptabilité MPTF des contributions des bailleurs, budgets des programmes et les transferts aux Organisations participantes des Nations Unies. Tous les rapports narratifs sont publiés sur le site MPTF GATEWAY, avec des outils et des tableaux d'affichage des données financières et programmatiques. Il est conçu pour fournir de façon transparente et responsable des services de gestion de fonds pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience. En outre, le SRFF offre également un site Web, <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/CRF00>, avec une mise à jour des informations sur les activités du Fonds.

6 Conclusion

Ce rapport final consolidé porte sur la mise en œuvre des activités financées dans le cadre du Fonds de Stabilisation et de Relèvement. Il s'articule sur les réalisations et les progrès des projets financés en 2013, la quatrième année de fonctionnement du SRFF. L'ISSSS a été revue entre 2012 et 2013 et une deuxième phase de mise en œuvre débutera en 2014, suite à une évaluation des conflits et des besoins de stabilisation au niveau local. Afin de financer ces nouvelles réponses aux besoins de stabilisation, un mécanisme de financement va être mis en place qui succèdera le SRFF. Le processus de clôture opérationnelle du SRFF a donc débuté et s'achèvera en décembre 2014.

Le SRFF a reçu un total de 21,8 millions de dollars en contributions des quatre donateurs suivants : la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Au 31 décembre 2013, 276.665milliers de dollars d'intérêts ont été perçus, ce qui porte le montant cumulé des fonds à 22,1 millions de dollars. Sur ce montant, 16,7 millions de dollars ont été transférés à dix Organisations participantes dont 16,3 millions de dollars déclarés en dépenses. La balance actuelle de 5.2 millions de dollars affectée au domaine prioritaire d'intervention la lutte contre la violence sexuelle, est en cours de programmation et sera transférée à un programme conjoint spécifique autonome.

Les 13 projets financés dans les deux domaines prioritaires ont atteint leurs objectifs et ont accompli des résultats importants au niveau intersectoriel et développemental pour les communautés locales ciblées. Une caractéristique de presque tous les projets est le partenariat des Organisations participantes avec les partenaires d'exécution, notamment les autorités nationales, les fondations locales, et les ONGs. Les ministères, les fondations, ONGs et les groupes communautaires, ce partenariat constitue un élément essentiel de la mise en œuvre des projets.